



Manuel relatif au financement de la biodiversité par le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Recommandations pratiques basées
sur les enseignements tirés du projet
SURF Nature (FEDER Interreg IVC)

Mise en page et impression :

Plus One Design

www.plus-one.co.uk

1^{ère} édition sept. 2012, 1 000 exemplaires

Photo de couverture : © Peter Torkler

En ligne : www.surf-nature.eu

Les présentes recommandations ont été rédigées par Marianne Kettunen, Andrew McConville et Wilbert van Vliet de l'Institut pour une politique européenne de l'environnement (IPEE), avec la contribution de Peter Torkler (WWF Allemagne). La publication des recommandations a été coordonnée par David Letellier de l'Agence de l'Environnement du Pays de Galles/Asiantaeth yr Amgylchedd Cymru et par Peter Torkler, de WWF Allemagne.



Remerciements spéciaux pour la contribution et les corrections apportées par :

Keti Medarova-Bergstrom,

Axel Volkery,

Peter Hjerp,

Emma Watkins (IPEE)

Ce rapport a été publié dans le cadre du projet SURF-nature. www.surf-nature.eu



Ce projet est financé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme INTERREG IVC.



Cardiff, septembre 2012



Financement de la biodiversité par le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Sommaire

AVANT-PROPOS	2
1 INTRODUCTION	3
1.1 Objectifs et champ d'application des recommandations	3
1.2 Publics cibles et application visée	4
2 APPROCHE ET STRUCTURE	5
3 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	6
3.1 La nature est à la fois une base et un atout du développement régional	6
3.2 Cadre de la politique de l'Union européenne – une base solide pour le financement de la biodiversité par le FEDER	7
4 CONSEILS PRATIQUES	8
4.1 Sur quel cadre repose l'intégration de la biodiversité au sein du FEDER ? Sur quel calendrier se fonde-t-elle ?	8
4.2 Quelles sont les opportunités envisageables en matière de biodiversité pour la période 2014-2020 ?	10
4.3 Quelles sont les priorités en matière de financement de la biodiversité ?	13
5 CONSEILS PAR THÉMATIQUE	16
5.1 Synergies entre biodiversité et infrastructure verte	16
5.2 Synergies entre biodiversité, création d'emplois et dynamisme régional	17
5.3 Synergies entre biodiversité et adaptation aux changements climatiques	19
5.4 Synergies entre la biodiversité et la régénération verte dans les zones urbaines	19
6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	21
7 RÉFÉRENCES	23

ACRONYMES

AP	Accord de partenariat	FEDER	Fonds européen de développement régional
CSC	Cadre stratégique commun	FSE	Fonds social européen
DRC	Dispositions réglementaires communes	ONG	Organisations non-gouvernementales
EEN	Évaluation de l'écosystème national	PC	Politique de cohésion
FC	Fonds de cohésion	PME	Petites et moyennes entreprises
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural	PO	Programme opérationnel
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche	UE	Union européenne

AVANT-PROPOS



Au cours des trois dernières années, le projet SURF-Nature, qui rassemble 14 institutions et régions partenaires réparties dans 10 pays de l'Union européenne, s'est consacré à l'examen des potentiels de financement du FEDER en faveur de la biodiversité.

Le coup d'envoi de la préparation de la nouvelle période de financement 2014-2020 ayant officiellement été donné, notamment avec la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire pour la Politique de cohésion, il est à présent temps que les régions décident de l'orientation de leurs Programmes opérationnels, dont la mise en œuvre est prévue pour début 2013. En effet, de récentes études de la Commission ont démontré qu'un investissement annuel de seulement 5,8 milliards d'euros en moyenne, soit le montant nécessaire à une gestion et une mise en œuvre appropriées des sites du réseau Natura 2000, pourrait générer des bénéfices de l'ordre de 200 à 300 milliards d'euros par an.

Ces conclusions, appuyées par d'autres éléments présentés dans ce manuel, confirment l'intérêt de recourir au Fonds européen de développement régional pour soutenir la Biodiversité. Bien que les règles de financement européen le prévoient déjà, il appartient aux régions européennes et aux autorités de gestion d'assurer l'intégration de la biodiversité aux programmes opérationnels et de définir les modalités qui s'y rapportent en termes de priorités, de mesures à mettre en œuvre et de dotations financières.

Le slogan du projet SURF-Nature est une invitation au changement : « Travaillons ensemble pour améliorer l'utilisation des fonds régionaux ». C'est dans cet esprit que nous avons rédigé ce manuel, l'objectif étant de proposer un guide détaillé, destiné à informer et à faciliter l'intégration de la Biodiversité et de la Nature au cœur de tous les programmes des Fonds régionaux européens pour la prochaine période de programmation.

Porte-paroles du partenariat SURF :

Agence de l'Environnement
d'Autriche
Maria Tiefenbach
Partenaire principal



EAW
David Letellier
Partenaire du projet



WWF Allemagne
Peter Torkler
Coordinateur du projet



1 ■ INTRODUCTION

→ Quels sont les objectifs de ces recommandations ? À qui s'adressent-elles ?

1.1 Objectifs et champ d'application des recommandations

Si l'Union européenne souhaite atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée pour 2020 en matière de biodiversité, elle doit disposer d'un financement suffisant. L'objectif de ces conseils pratiques est de guider les autorités de gestion afin de garantir une meilleure utilisation du Fonds européen de développement régional (FEDER), dans la perspective de promouvoir le financement de la biodiversité. Les initiatives d'investissement dans notre environnement naturel pourraient apporter des changements bénéfiques majeurs en servant l'intérêt général et garantir un renforcement de la cohésion socio-économique, ce qui aiderait le FEDER à atteindre ses principaux objectifs. À ces fins, les recommandations présentées dans ce document exposent brièvement, en les démontrant, les avantages socio-économiques associés au financement de la biodiversité et des services écosystémiques. Les recommandations offrent notamment des informations sur la manière dont ces avantages peuvent, ou plutôt devraient, être corrélés à la mise en œuvre des priorités européennes pour le développement régional.

Depuis 2007, la plupart des financements européens en faveur de la biodiversité (notamment la mise en œuvre du réseau Natura 2000), a pu être obtenue grâce à l'intégration des objectifs de la biodiversité dans le cadre d'intervention de plusieurs instruments ou fonds déjà existants au sein de l'Union européenne, notamment du Fonds européen de développement régional (FEDER). Pour la majorité des instruments de financement européens, y compris le FEDER, la répartition des fonds entre les diverses priorités nationales et régionales relève en premier lieu des États Membres (voir chapitre 4). Traditionnellement, ces priorités se concentrent sur la création d'emplois et la croissance économique, ce qui constitue souvent un frein au financement des activités environnementales. La conservation de l'environnement d'une manière générale, et plus spécifiquement celle de la biodiversité et du réseau Natura 2000, apparaît donc rarement comme la principale priorité lors de l'attribution des fonds européens. Même si nombre de mesures relatives à la biodiversité répondent,

en principe, aux critères d'éligibilité d'un financement au titre du FEDER, elles ne se voient attribuer qu'une part limitée du budget.

Les objectifs européens et mondiaux définis pour 2010 en matière de biodiversité n'ont pu être atteints, et l'insuffisance des ressources de financement allouées à la préservation de la biodiversité a déjà été identifiée comme l'une des principales raisons de cet échec. Un renforcement du financement de la biodiversité est donc jugé nécessaire afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2020. Le FEDER, de même que le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et l'Instrument financier pour l'Environnement de l'Union européenne (LIFE), sont considérés comme des sources stratégiques de financement européen pour le soutien futur de la préservation de la biodiversité (par exemple, mise en place du réseau Natura 2000).

Comparativement au programme opérationnel actuel du FEDER (période 2007-2013), les propositions de la Commission pour la prochaine période de programmation du FEDER (2014-2020) accordent une place plus importante aux problématiques de la biodiversité. Toutefois, il est véritablement à craindre que la concurrence entre les diverses priorités stratégiques retenues dans le cadre du FEDER ne soit amenée à s'intensifier. De plus, les 20 % de crédits que le FEDER a prévu d'accorder à l'atténuation des effets du changement climatique sont susceptibles de générer une forme de concurrence entre, d'une part, les besoins au niveau climatique et, d'autre part, les autres objectifs environnementaux, dont la biodiversité. Par conséquent, il est nécessaire d'insister sur l'importance d'un investissement continu du FEDER en faveur de la biodiversité, notamment en montrant comment développer des synergies avec d'autres priorités stratégiques, telles que les conséquences du changement climatique et ce, afin de faciliter les financements.

Ainsi, l'ambition ultime de ces recommandations est de fournir des idées et des solutions permettant d'optimiser la mobilisation de fonds au sein du FEDER et de promouvoir, de cette manière, la mise en œuvre du principal objectif de l'Union européenne, à savoir enrayer la perte de la biodiversité et la dégradation des services écosystémiques au sein de l'Union européenne d'ici 2020.

Ces recommandations rejoignent le débat plus large sur les moyens d'optimiser l'adéquation entre la protection de la biodiversité et les dépenses budgétaires de l'Union européenne sur le long terme (notamment en matière d'intégration de la biodiversité). Ce débat fait ressortir deux pistes d'action interconnectées : l'augmentation de la contribution budgétaire directe en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques et la minimisation des éventuels impacts négatifs que l'ensemble des autres financements pourraient avoir sur la biodiversité (IPEE et al., 2012). Si ce second point n'entre pas dans l'axe de réflexion de ces recommandations, il convient néanmoins de rappeler qu'il est généralement avéré qu'un certain nombre d'activités financées par le FEDER, notamment les projets liés au transport et à l'énergie, peuvent être préjudiciables à la biodiversité et aux écosystèmes. Pour obtenir davantage d'informations et de conseils sur les moyens à mettre en œuvre afin de minimiser l'impact négatif de l'ensemble des dépenses budgétaires de l'Union européenne sur la biodiversité, veuillez vous référer au document IEEP et al., 2012.

1.2 Publics cibles et application visée

Les présentes recommandations s'adressent principalement aux **autorités en charge, aux niveaux national et régional**, de la programmation et de l'administration du financement du FEDER pour la période 2014-2020 et/ou de la sélection d'initiatives et de projets concrets destinés à être financés par le FEDER. Le document peut être utilisé par les autorités aussi bien dans le cadre de l'élaboration des accords de partenariat (AP) ou des programmes opérationnels (PO) du FEDER (voir chapitre 4 ci-dessous), qu'à des fins d'analyse de la pérennité globale des programmes proposés. Le manuel peut également constituer une ressource précieuse pour toutes les parties intéressées (notamment les ONG) désireuses d'influer sur les décisions de financement du FEDER et de militer en faveur d'une augmentation des investissements liés à la biodiversité.

Enfin, ces recommandations seront certainement utiles à divers **bénéficiaires régionaux et nationaux œuvrant à la collecte de financements en provenance du FEDER**, dans la mesure où elles récapitulent les principaux éléments à prendre en compte et énumèrent les étapes garantissant l'obtention d'un financement.

Les recommandations sont avant tout destinées à être utilisées pendant les phases de développement et de mise en œuvre des programmes opérationnels (PO) du FEDER pour la période 2014-2020. Les PO fournissent les grandes lignes du financement de projets par le FEDER. Afin de garantir le financement de projets liés à la biodiversité, il est nécessaire d'obtenir au préalable une reconnaissance suffisante de l'importance des préoccupations relatives à la biodiversité. Ces recommandations présentent de manière complète et néanmoins concise les méthodes permettant d'assurer l'intégration de la biodiversité au cœur des priorités de financement aux niveaux régional et national. De plus, ces documents peuvent s'avérer très utiles afin de recenser les aspects de la biodiversité qui pourraient (ou devraient) être intégrés aux propositions de projet et aux demandes d'investissement lors des phases d'implémentation des PO. Enfin, ces recommandations peuvent constituer un point de départ intéressant pour l'élaboration d'idées de projets concrets destinés à être financés par le FEDER, et faciliter le développement des synergies attendues entre la biodiversité, le développement durable, la croissance et l'emploi.



2 ■ APPROCHE ET STRUCTURE

→ Comment aborder les présentes recommandations ?

Le document de présentation des recommandations est divisé en trois parties distinctes :

Des recommandations générales : La première partie expose brièvement les principaux arguments d'un financement de la biodiversité au titre du FEDER, en mettant en avant le fait que la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes représentent non seulement une base pour le développement régional mais surtout un atout majeur de celui-ci. Cette partie contient également une synthèse du cadre de la politique de l'Union européenne, qui constitue un outil fondamental de l'intégration de la biodiversité dans le cadre du FEDER.

Des conseils pratiques : La deuxième partie du document fournit des informations sur les moyens d'assurer, en pratique, un financement de la biodiversité au titre du FEDER. En s'appuyant sur la documentation existante (notamment l'ébauche de Règlement du FEDER), le document résume les principales opportunités envisageables, qui permettraient d'obtenir du FEDER le financement de la biodiversité entre 2014 et 2020. Il propose également un cadre et un calendrier pour l'intégration des problématiques liées à la biodiversité au sein du FEDER. Enfin, le chapitre présente une vue d'ensemble des besoins et enjeux réels à prévoir dans le cadre des futurs financements et qui ont pu être dégagés à partir de l'expérience des pays et des régions ayant participé au projet SURF Nature.

Des conseils par thématique : La troisième partie du document est destinée à présenter, de manière plus approfondie, les arguments permettant de démontrer les liens existants entre la biodiversité et le développement régional, ainsi que les moyens de créer de nouvelles connexions dans une démarche pro-active. Ce chapitre fait notamment ressortir des synergies entre : 1) la biodiversité et les emplois verts, 2) la biodiversité et l'Infrastructure verte, 3) la biodiversité et le changement climatique, et 4) la biodiversité et l'aménagement urbain. Ces conseils thématiques sont étayés par plusieurs exemples concrets illustrant comment ces synergies ont été exploitées dans le cadre du FEDER au sein des pays participant au projet SURF Nature.

Enfin, le manuel s'achève sur des conclusions et des conseils ayant vocation à mettre en lumière les principaux éléments (opportunités, besoins et préoccupations) qu'il conviendrait de prendre en considération lors de la planification de futurs financements de la biodiversité au titre du FEDER.

Encadré 1. Glossaire des termes clés utilisés lors de la rédaction du manuel

Capital naturel : Métaphore économique servant à désigner les stocks limités de ressources physiques et biologiques disponibles sur Terre (EM 2005) et souvent utilisée afin d'évoquer l'importance et la valeur socio-économiques de la nature dans le contexte de l'économie verte.

Économie verte : Il s'agit d'une économie qui apporte une amélioration du bien-être et de l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les risques de pénuries écologiques. En d'autres termes, nous pouvons penser le concept d'Économie verte comme un environnement économique qui ne produirait que de très faibles émissions de carbone, où les ressources seraient gérées efficacement et raisonnablement, et qui serait en même temps socialement inclusif. (UNEP 2011)

Infrastructure verte : Réseau fonctionnel, planifié de manière stratégique et composé d'espaces verts et d'autres structures écologiques, spécialement conçus et gérés afin de préserver la biodiversité et de proposer un large éventail d'avantages et de services aux personnes. L'Infrastructure verte comprend les aires naturelles et semi-naturelles, les structures et espaces verts situés dans les zones rurales, urbaines, terrestres, côtières et marines ainsi que les réserves d'eau douce. Les zones protégées faisant partie du réseau Natura 2000 sont considérées comme étant au cœur même du développement d'une Infrastructure verte. (CE 2012)

Services écosystémiques : Flux de bénéfices que les populations tirent des écosystèmes, qu'il s'agisse d'avantages tangibles ou de processus bénéfiques. Ces bénéfices regroupent les services d'approvisionnement (notamment en eau, fibres, combustibles et nourriture), les services de régulation (bénéfices obtenus grâce aux processus écosystémiques, notamment ceux assurant la régulation du climat, la pollinisation, la protection contre les dangers naturels et contre l'apparition et la propagation des maladies, et garantissant le traitement des déchets, le maintien de la qualité de l'air et l'épuration des eaux), les services culturels (tels que les activités de loisir, le tourisme, les valeurs esthétiques, spirituelles et éthiques), ainsi que les services de soutien aux conditions favorables à la vie sur Terre (formation des sols, photosynthèse, cycle des nutriments). (EM 2005)

3 ■ RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

→ Quelles sont les arguments permettant d'obtenir le financement de la biodiversité au titre du FEDER ?

3.1 La nature est à la fois une base et un atout du développement régional

L'objectif sous-jacent du FEDER est de fournir un soutien financier permettant de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale au sein de l'UE. Pour ce faire, le FEDER finance des activités favorables au développement durable et à l'ajustement structurel des économies régionales au sein de l'UE.

La diversité et le bon fonctionnement de la nature sont essentiels à un développement socio-économique durable. De ce fait, il est indispensable de veiller à l'utilisation, la protection et la restauration durables de la biodiversité, afin de garantir à l'avenir le développement durable au sein des régions de l'Union européenne et de mener à bien leur transition vers des économies plus « vertes » et plus durables.

Il est de plus en plus indéniable qu'un environnement sain est une condition essentielle des économies durables et que le maintien d'un environnement de haute qualité est source d'avantages socio-économiques. La nature et les services écosystémiques participent à l'entretien des terres productives et des écosystèmes marins, et contribuent ainsi à la préservation de la fertilité des sols, à la pureté de l'air et de l'eau. Ils jouent également un rôle fondamental dans le contrôle des facteurs de risque environnementaux tels que le changement climatique, les crues ou encore les sécheresses. En d'autres termes, la nature est essentielle au bon fonctionnement de nos systèmes socio-économiques, dans la mesure où elle permet la création d'emplois et d'opportunités commerciales. Dans de nombreux cas, elle représente également une réserve de solutions peu coûteuses mais néanmoins efficaces pour différents secteurs, notamment pour ce qui a trait à la gestion des ressources en eau et à l'atténuation des risques environnementaux (voir Chapitre 5 ci-dessous).

L'« écologisation » de nos économies, que ce soit au niveau local, régional ou national, associée à un développement basé sur le capital naturel (notamment sur les fonctions et les ressources naturelles), génère à terme des effets socio-économiques positifs (ten Brink et al. 2012, UNEP

2011). Il existe de plus en plus de preuves concrètes témoignant des avantages socio-économiques que représente l'investissement dans la conservation et la restauration de la biodiversité, des écosystèmes et des services associés (notamment le réseau Natura 2000). Des évaluations réalisées récemment à l'échelle nationale et mondiale, notamment le rapport TEEB¹ intitulé « L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité », ont démontré l'importance fondamentale de la biodiversité et du bon fonctionnement des écosystèmes pour le maintien du bien-être aux niveaux mondial et européen. À titre d'exemple, une étude réalisée par GHK a révélé que des investissements dans les secteurs dits « verts » (y compris les secteurs dépendant de plusieurs écosystèmes viables) sont bénéfiques pour l'emploi en Europe (GHK 2011). Au Pays de Galles (Royaume-Uni), les postes liés à l'environnement représentaient, en valeur estimée, 117 000 emplois en équivalents temps plein (ETP) en 2000, soit une contribution annuelle de 8,8 milliards de livres sterling, sous forme de biens et de services, à l'économie galloise (ce qui correspond à 9 % du PIB du Pays de Galles) (Bilsborough and Hill 2003). À l'horizon 2050, les opportunités commerciales mondiales dérivées de la biodiversité et les services écosystémiques qu'elle fournit pourraient générer entre 800 et 2 300 milliards de dollars US chaque année (CE 2012b). Enfin, des études récentes ont démontré que les avantages socio-économiques apportés par le réseau Natura 2000 compensent très largement les coûts de gestion du réseau (Gantioler et al. 2010, ten Brink et al. 2011, cf. Chapitre 5). Les bénéfices envisagés apporteraient divers avantages et pourraient servir de point de départ durables sur plusieurs plans : le développement régional, notamment par le biais d'opportunités de valorisation touristique et d'activités de loisirs, l'atténuation des changements climatiques, sans oublier les bienfaits découlant d'une bonne santé et d'un bien-être général.

Conformément aux principes sous-tendant la Politique de cohésion de l'UE, les régions les moins développées de l'Union européenne sont les premières bénéficiaires des fonds du FEDER. Plusieurs de ces régions, qui abritent également un pourcentage élevé d'espèces endémiques et hébergent des habitats et écosystèmes uniques (voir sites Natura 2000) (baromètre 2011 du réseau Natura 2000), tireraient le plus grand bénéfice d'une nouvelle approche de financement qui accorderait une place aux investissements verts.

3.2 Cadre de la politique de l'Union européenne – une base solide pour le financement de la biodiversité par le FEDER

Le financement de la biodiversité au sein du FEDER est régi par des politiques clairement définies. Dans la mesure où les objectifs fixés pour 2010 en matière de protection de la biodiversité aux niveaux mondial et européen n'ont pas été atteints, une augmentation des financements en faveur de la biodiversité semble nécessaire pour atteindre les objectifs retenus pour 2020. Le rôle de la nature dans le développement durable n'étant plus à démontrer – et ce dernier faisant partie intégrante de l'intégralité des stratégies clés de l'UE –, l'Union devra garantir une protection efficace de la biodiversité si elle souhaite atteindre les grands objectifs qui lui assureront une croissance intelligente, durable et inclusive (Stratégie Europe 2020). Enfin, les investissements réalisés pour la conservation de la biodiversité, des écosystèmes et des services associés présentent également d'importantes synergies avec d'autres objectifs de la politique de l'UE ayant un impact significatif sur le développement régional.

Politique de biodiversité de l'UE : L'Article 8 de la Directive Habitats de l'Union européenne stipule explicitement que la mise en œuvre du réseau Natura 2000 doit être financée par les fonds de l'Union. La Stratégie de la biodiversité pour 2020 publiée par l'Union européenne (COM/2011/211) (EC 2011) le confirme, en arguant de la nécessité d'une meilleure compréhension et d'une répartition plus judicieuse des financements pour la biodiversité dans l'ensemble des instruments disponibles, y compris au niveau des financements de la Politique de cohésion. De plus, la Stratégie invite à optimiser les avantages accessoires de diverses sources de financement en faveur de la biodiversité, y compris le financement destiné au développement régional (voir ci-dessous). Par exemple, le fait d'investir dans la conservation de la biodiversité peut représenter une réponse rentable au changement climatique. D'autre part, l'Union européenne s'est engagée envers la communauté internationale à augmenter de manière significative les ressources de financement en faveur de la biodiversité (20e objectif des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité conclus à Nagoya) (CDB 2012).

Stratégie Europe 2020 et initiative phare relative à « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » : La stratégie globale de l'Union européenne pour 2020, autrement dit la stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive (stratégie Europe 2020) (CE 2010) a défini cinq ambitieux objectifs en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale, de climat et d'énergie. Ces objectifs ont déjà été traduits en mesures concrètes par la mise en place de sept initiatives phare, parmi lesquelles l'initiative « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » (CE 2011b). La Stratégie de la biodiversité pour 2020 adoptée par l'UE fait partie intégrante de l'initiative phare pour une utilisation efficace des ressources, comme le souligne, par exemple, la

Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources (CE 2011c, PE 2012). Au vu des avantages socio-économiques induits par des écosystèmes sains et les services écosystémiques associés, le respect des objectifs liés à la biodiversité devrait être considéré comme une composante essentielle d'une croissance durable et inclusive (WWF 2012). Les activités en faveur de la conservation de la biodiversité peuvent se traduire, aussi bien directement qu'indirectement, par une augmentation des opportunités en matière d'éducation et d'emploi et par des solutions rentables assurant l'adaptation au changement climatique et/ou l'atténuation de ses effets, tout en contribuant à une inclusion sociale accrue au sein des régions (voir Chapitres 4 et 5 ci-dessous).

L'économie verte au sein de l'UE : La Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources contient également quelques considérations fondamentales sur l'économie verte dans le contexte européen. Elle reconnaît que la prospérité économique et le bien-être des régions de l'UE dépendent du capital naturel, et notamment de l'entretien des écosystèmes ainsi que des biens et services qu'ils nous apportent. La Feuille de route affirme que les investissements réalisés dans le capital naturel, notamment dans une infrastructure verte, rapportent souvent davantage que le fait de construire ou de fabriquer des solutions de substitution et ce, pour un investissement initial moindre. Elle insiste également sur le fait que la perte de biodiversité peut affecter la capacité de résilience des écosystèmes, en les empêchant de fournir des services écosystémiques et en les rendant plus vulnérables aux chocs environnementaux. Cette perte de biodiversité est donc susceptible d'entraver – voire de mettre en péril – les possibilités d'un développement durable au sein d'une région.

Synergies avec d'autres politiques sectorielles prioritaires : Il existe des synergies évidentes entre le financement de la biodiversité et la concrétisation des objectifs dans d'autres secteurs stratégiques ayant un impact sur le développement régional. Le bon fonctionnement des écosystèmes contribue à atténuer l'ampleur et la durée des événements extérieurs, tels que les crues et les sécheresses, et donc à réduire la probabilité de **risques environnementaux**. Par conséquent, l'infrastructure verte que constitue la nature aide également à modérer l'impact du **changement climatique** et à s'y adapter. La nature et la biodiversité peuvent également fournir les bases d'opportunités commerciales durables, elles-mêmes susceptibles de soutenir les ajustements structurels et la **diversification des économies régionales**. Par exemple, le tourisme et les activités de pleine nature contribuent à la création d'emplois durables, engendrant ainsi des effets positifs sur l'économie régionale au sens large (cf. Kettunen et al. 2011a, ten Brink et al. 2011, Huhtala et al. 2012). De plus, un nombre croissant de PME (petites et moyennes entreprises) se créent autour d'innovations liées à la biodiversité, notamment dans les secteurs de la biochimie, de la pharmaceutique et de la cosmétique (cf. TEEB 2010, Kettunen et al. 2012).

1 www.teebweb.org

4 ■ CONSEILS PRATIQUES

→ Comment assurer, en pratique, le financement de la biodiversité au titre du FEDER pour la période de programmation 2014-2020 ?

4.1 Sur quel cadre repose l'intégration de la biodiversité au sein du FEDER ? Sur quel calendrier se fonde-t-elle ?

Le FEDER fait partie des instruments soutenant la mise en œuvre de la Politique de cohésion de l'UE, elle-même destinée à améliorer la cohésion économique, sociale et territoriale au sein de l'Union. Par conséquent, les actions du FEDER et leur mise en œuvre dépendent du cadre plus large du cycle de la Politique de cohésion (voir Schéma 4.1). Dans la mesure où le Règlement européen proposé pour encadrer le FEDER (tel que décrit ci-dessous) définit déjà le champ d'application général et les priorités d'investissement du fonds, les États membres et les régions peuvent se consacrer à l'affectation des fonds aux priorités qu'elles considèrent comme étant les plus favorables à leur développement futur pour la période 2014-2020. Par conséquent, il est essentiel de veiller à ce que les États membres saisissent les opportunités et les besoins en matière de financement de la biodiversité (identifiés aux sections 4.2 et 4.3 du manuel) et que ceux-ci soient intégrés aux instruments de mise en œuvre du FEDER aux niveaux régional et national.

Les **Dispositions réglementaires communes (DRC)** fixent les dispositions communes à cinq des plus importants fonds communautaires : le FEDER, le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion (FC), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Cette approche conjointe est destinée à garantir une utilisation intégrée des fonds dans le but de répondre aux objectifs communs. Les Dispositions réglementaires communes définissent des objectifs thématiques (présentés et examinés de manière détaillée à la section 4.2 ci-dessous) susceptibles de faire l'objet d'un financement pour la période 2014-2020 (CE 2012b, 2012d).

Un **Règlement spécifiquement consacré au FEDER** énonce les dispositions spécifiques au fonds : il précise le champ d'application de l'intervention du FEDER et définit ses priorités d'investissement relativement aux objectifs thématiques. De plus, le Règlement prévoit une liste d'indicateurs permettant de contrôler les actions de soutien du FEDER, dont certains concernent les investissements liés à l'environnement. Un indicateur spécifiquement destiné à suivre les évolutions de la nature et de la biodiversité devrait également rejoindre cette liste.

Conformément aux DRC, le **Cadre stratégique commun (CSC)** définit des zones et des actions stratégiques de soutien relativement aux objectifs thématiques, fournissant ainsi un axe stratégique nécessaire à la programmation des fonds aux niveaux national et régional. Une fois adopté, le CSC devra être utilisé comme base de mise en œuvre de l'intervention du FEDER par les autorités nationales et régionales.

Le cadre de mise en œuvre du FEDER aux niveaux national et régional pour la période 2014-2020 consiste en des Accords de partenariat et des Programmes opérationnels, développés à partir du Cadre stratégique commun (CSC). Les **Accords de partenariat (AP)** seront conclus entre la Commission européenne et chaque État membre et transposeront les composantes du CSC dans le contexte national. Les AP sont juridiquement contraignants et spécifient les obligations des États membres.

Les **Programmes opérationnels (PO)** sont des outils clés de la planification des dépenses du FEDER. Ils comprennent notamment une stratégie de développement des financements couverts par le programme, et stipulent les priorités de financement ainsi que des mesures et objectifs spécifiques. En outre, ils définissent des enveloppes financières et des indicateurs destinés à contrôler la mise en œuvre des fonds. Les PO seront rédigés par les États membres ou par toute autre autorité qu'ils désigneront, en collaboration avec leurs partenaires. Les PO comprendront des axes prioritaires correspondant chacun à un objectif thématique des DRC (voir section 4.2) et intégrant une ou plusieurs priorité(s) d'investissement en relation avec l'objectif visé. De plus, les indicateurs spécifiques du programme (notamment ceux liés la biodiversité) seront intégrés aux PO et viendront ainsi compléter les indicateurs communs du FEDER (voir ci-dessus).

Enfin, il est possible de recourir aux **investissements territoriaux intégrés (ITI)** dans les situations imposant l'adoption d'une approche intégrée entre plusieurs PO afin d'atteindre les objectifs politiques définis. Dans l'éventualité où de tels investissements s'avèreraient nécessaires, il conviendra de les mentionner dans les PO correspondants, en attribuant, par exemple, une enveloppe financière indicative aux différents objectifs (ou axes prioritaires) des PO.

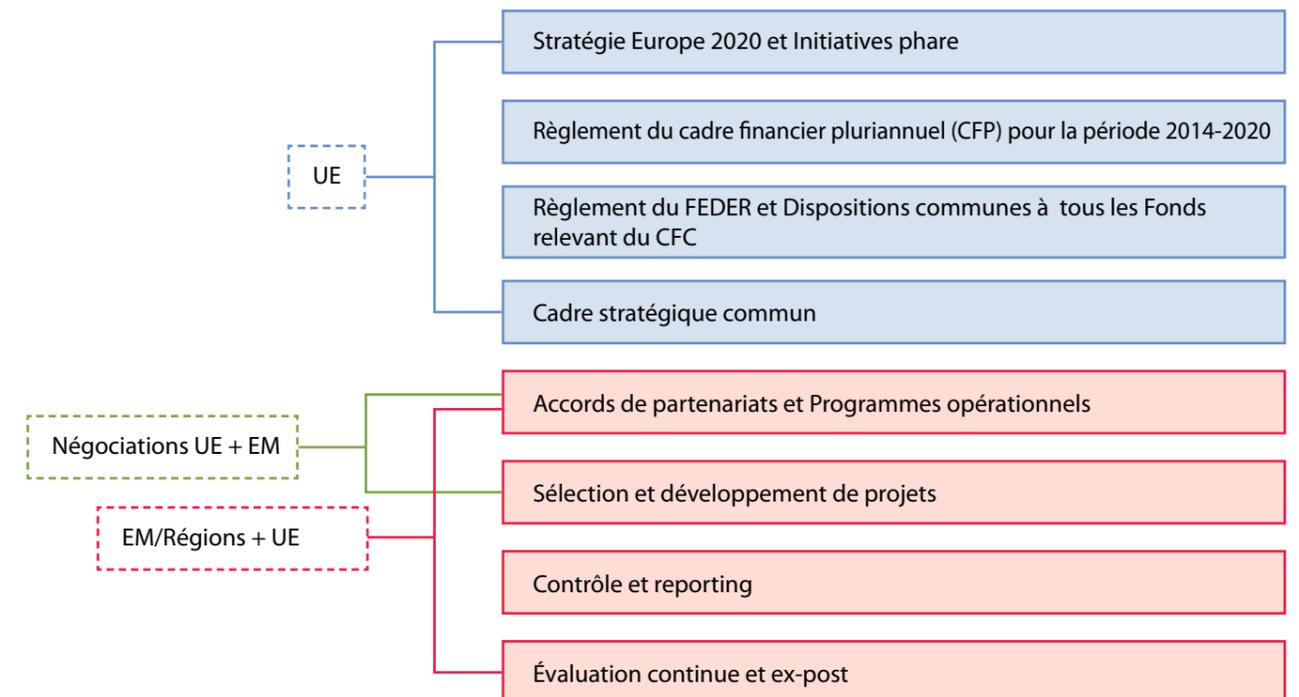
Pour mettre en place des AP et des PO, il est indispensable qu'un État membre organise un partenariat avec les représentants d'autres institutions : autorités urbaines, locales, ou régionales ou tout autre organisme public compétent, partenaires sociaux et économiques, organes de représentation de la société civile, y compris les partenaires environnementaux, les organisations non-gouvernementales et les organismes responsables de la promotion de l'égalité et de la non-discrimination. Ainsi, les entreprises impliquées dans la biodiversité pourraient contribuer au développement des AP et des PO. De plus, le cadre de mise en œuvre du FEDER (DCR) prévoit des arrangements spéciaux pour les **développements menés par les acteurs locaux**, qui permettent la mise en œuvre

d'initiatives dirigées au niveau local au titre du FEDER afin de répondre à plusieurs objectifs de développement. Ces initiatives peuvent être utilisées comme un moyen supplémentaire permettant d'intégrer des problématiques locales et sous-régionales liées à la biodiversité et de les financer au titre du FEDER. Bien que ces changements représentent une avancée remarquable, l'essentiel dépend de la manière dont les autorités des États membres organiseront le partenariat et les procédures de consultation sur le terrain.

Au niveau du calendrier, les Dispositions réglementaires communes (DRC) et le Règlement du FEDER devraient être adoptés mi-2013, pour une entrée en vigueur prévue au 1er janvier 2014. Par ailleurs, le Cadre stratégique commun, qui devrait être adopté comme annexe des DRC, fournira une base juridiquement contraignante pour la mise en œuvre des initiatives. En parallèle, les États membres sont invités à s'atteler dès 2012 à la programmation de leurs AP et de leurs PO (couvrant tous la période 2014-2020) afin que ces derniers puissent être approuvés dans les trois mois suivant l'adoption du paquet de mesures législatives. Ainsi, les AP et les PO seraient adoptés par la Commission dans les six mois suivant la soumission des projets par l'État membre, par le biais d'un acte d'exécution. En pratique, cette procédure signifie que la Commission sera habilitée à rejeter les propositions ne répondant pas aux exigences stipulées dans le Règlement, notamment dans les cas où elles ne seraient pas conformes avec la législation environnementale en vigueur au niveau européen. Ce seul risque devrait inciter les États membres à s'assurer de la prise en compte des besoins en matière de biodiversité lors de l'élaboration de leurs AP et de leurs PO.

Bien qu'un financement du FEDER soit accordé à toutes les régions européennes, le montant du soutien dépendra du degré de développement économique de la région concernée (PIB par habitant). Pour la période 2014-2020, il est prévu d'opérer une distinction entre trois catégories de régions : les **régions les moins développées** (PIB par habitant inférieur à 75 % du PIB moyen de l'Europe des 27), les **régions en transition** (PIB par habitant compris entre 75 % et 90 % du PIB moyen) et les **régions les plus développées** (dont le PIB par habitant est supérieur à 90 % du PIB moyen). D'une manière générale, les régions les moins développées devraient recevoir la plus grande part des financements accordés au titre de la PC/FEDER (environ 40 % du financement total de la Politique de cohésion), les autres régions recevant des contributions nettement moindres (respectivement 10 % et 14 % du financement total de la Politique de cohésion) (CE 2012e). De plus, un certain montant du financement (3 % du financement total accordé au titre de la Politique de cohésion) devrait être alloué au soutien de la **coopération territoriale** au sein de l'UE (cf. la coopération entre les différentes régions). Ces allocations régionales du FEDER sont également importantes du point de vue de la biodiversité dans la mesure où, d'après les précédentes expériences (cf. Kettunen et al. 2011b), le montant total disponible pour un financement au titre du FEDER au sein d'un même État membre ou d'une région permet d'évaluer l'importance du soutien accordé par le FEDER en faveur de la biodiversité.

Schéma 4.1 Vue d'ensemble des différentes étapes du cycle de la Politique de cohésion. Source : version modifiée à partir de Medarova-Bergstrom et Volkery (2012) et IPEE et al. 2012.



4.2 Quelles sont les opportunités envisageables en matière de biodiversité pour la période 2014-2020 ?

Conformément aux propositions législatives de la Commission (publiées en octobre 2011), il est prévu que le soutien financier de la Politique de cohésion pour la période 2014-2020 se concentrera sur la concrétisation des objectifs définis dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (CE 2012d et e). Bien que les principaux objectifs d'Europe 2020 concernent la stimulation de la croissance et la création d'emplois, il conviendra néanmoins d'assurer systématiquement l'adéquation de la politique d'action menée dans le cadre de la PC avec les exigences d'un développement durable, respectueux des engagements de l'UE en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement, et notamment de la biodiversité. Il est par conséquent recommandé aux États membres et à la Commission de veiller à promouvoir, lors de la préparation et de la mise en œuvre de l'ensemble des fonds soutenant la Politique de cohésion (dont le FEDER), non seulement les exigences liées à la protection de l'environnement, mais également une utilisation efficace des ressources, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la résilience face aux catastrophes ainsi que la gestion et la prévention des risques (CE 2012e).

Comme défini à la section 4.1 ci-dessus, la programmation et la mise en œuvre du FEDER pour la période 2014-2020 sont principalement régies par deux textes législatifs. Les Dispositions réglementaires communes (DRC) fixent les dispositions générales applicables au FEDER et déterminent au total 11 **objectifs thématiques** qui seront soutenus pendant la période de financement 2014-2020 (voir encadré 2) (CE 2012b, 2012d). Le Règlement consacré au FEDER présente des **investissements prioritaires** spécifiques – définis dans la droite ligne des 11 objectifs thématiques – susceptibles d'être éligibles au titre d'un financement par le FEDER.

Plusieurs des objectifs thématiques envisagés et, partant, des priorités d'investissement du FEDER qui en découlent, fournissent (de manière directe ou indirecte) des opportunités de financement en faveur de la conservation de la biodiversité, des écosystèmes et des services qui y sont associés. Il existe par ailleurs un large éventail de synergies possibles entre les objectifs de la biodiversité et les autres objectifs/priorités du FEDER (l'adaptation au changement climatique, par exemple), qui représentent autant d'opportunités d'accroître la rentabilité de la mise en œuvre des politiques de l'UE, notamment par l'association de plusieurs de ses objectifs thématiques. Les paragraphes qui suivent présentent les objectifs thématiques les plus susceptibles de fournir des opportunités de financement de la biodiversité, que ce soit de manière directe ou par le biais de synergies.

Remarque : Les opportunités reprises ci-dessous ne sont proposées qu'à titre indicatif. Elles ont été identifiées à partir des Dispositions réglementaires communes et du Règlement du FEDER actuellement en cours de négociation au sein du Conseil et du Parlement européen. Il est possible que le cadre législatif final fasse l'objet de quelques modifications avant son adoption en 2013 (CE 2012d). Par ailleurs, la liste des opportunités identifiées n'est aucunement exhaustive et de nombreuses autres opportunités sont envisageables.

→ Des opportunités directes de financement de la biodiversité au titre du FEDER ?

Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources (objectif thématique n°6) : Il s'agit de l'unique objectif thématique soutenant directement la biodiversité. Il désigne clairement la biodiversité comme une priorité d'investissement et encourage l'allocation des fonds en faveur d'investissements tels que la protection de la biodiversité (voir Réseau Natura 2000) ou la promotion des services écosystémiques et d'une Infrastructure verte. Par ailleurs, d'autres priorités d'investissement ont pu être identifiées, notamment la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources. Celles-ci peuvent (ou devraient) être mises en œuvre par le biais de mesures opérant en synergie avec la conservation de la biodiversité. La sécurité de l'eau au niveau régional, par exemple, pourrait tirer le plus grand bénéfice de la création et/ou restauration de zones humides. Cette initiative amènerait ainsi à investir dans des systèmes naturels de purification de l'eau plutôt que dans des systèmes d'assainissement conçus par l'homme (voir Chapitre 5).

→ Opportunités indirectes et/ou basées sur des synergies conduisant à un financement de la biodiversité par le FEDER

Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ dans tous les secteurs (objectif thématique n°4) : La conservation et la restauration de la biodiversité et des services écosystémiques est susceptible de contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique. À titre d'exemple, la conservation et la restauration des tourbières et des forêts peuvent à la fois réduire les émissions en provenance d'habitats endommagés et/ou optimiser le piégeage du carbone. En ce sens, elles contribuent à limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES). D'autre part, les espaces verts dans les villes peuvent jouer un rôle majeur dans la stabilisation des pics de températures au niveau local, dans la mesure où ils réduisent l'empreinte énergétique globale d'une zone donnée (voir Chapitre 5).

Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques (objectif thématique n°5) : Cet objectif thématique est destiné à soutenir l'adaptation au changement climatique et à répondre aux risques qu'il engendre. En principe, le financement de cet objectif peut également être accordé en vue de soutenir les mesures d'adaptation basées sur les écosystèmes, qui reposent sur l'entretien et/ou la restauration des services écosystémiques. Par exemple, la restauration des capacités naturelles d'un écosystème, mise en place dans

le but d'enrayer les impacts du changement climatique (notamment des pluies abondantes et fréquentes et autres intempéries extrêmes), peut contribuer à atténuer les effets des crues, des sécheresses et des feux de végétation (voir Chapitre 5). Le Cadre stratégique commun proposé encourage clairement les investissements dans ce type de mesures basées sur les écosystèmes (voir section 4.1 ci-dessus). Sous réserve qu'elles soient planifiées de manière appropriée, ces mesures ont également le potentiel de contribuer à la protection des espèces et des habitats, contribuant de ce fait à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de biodiversité.

Renforcer la compétitivité des PME et promouvoir l'emploi (objectifs thématiques n°3 et 8) : La promotion de la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques présente de nombreuses possibilités de synergies avec les mesures de promotion de l'emploi, notamment dans le cadre de la stimulation de la compétitivité des PME. La nature (notamment les zones protégées) représente une source d'opportunités, et sa promotion constitue un argument clé exceptionnel pour les PME exerçant dans le secteur du tourisme. Le nombre de PME dont l'activité est centrée sur le développement de nouveaux produits et innovations basés sur la biodiversité, également désignés sous le terme de « bioéconomie », ne cesse de croître (voir Chapitre 5). Par ailleurs, le fait d'investir dans des solutions naturelles telles que la restauration des capacités d'un écosystème à préserver la qualité de l'eau (voir ci-dessus) est susceptible de constituer une solution à la fois rentable sur le long terme et garante de la compétitivité et des performances des PME.

Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté (objectif thématique n°9) : Il est également possible d'exploiter cette capacité de la nature à soutenir le développement durable (tel que décrit ci-dessus) dans le cadre de la revitalisation économique et physique au sens large des communautés rurales et urbaines défavorisées. La restauration des écosystèmes et des services écosystémiques qui y sont associés peut avoir un impact significatif sur le bien-être, notamment via une amélioration de la sécurité environnementale et/ou la qualité environnementale d'une zone donnée. Comme le soulignent les paragraphes qui précèdent, la nature présente également un potentiel important en termes d'opportunités commerciales. Enfin, l'expérience a démontré que le contact avec les espaces verts et la nature améliore la santé psychologique (notamment par une réduction des niveaux de stress) (voir Chapitre 5). Par conséquent, la nature est également à même de soutenir un large éventail de mesures et d'activités destinées à accroître l'inclusion sociale, ne serait-ce que par le biais d'opportunités de soins et de thérapies basés sur des procédés naturels.

Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie (objectif thématique n°10) : La nature offre un nombre important d'opportunités en lien avec l'éducation et le développement des compétences. À titre d'exemple, les établissements scolaires fondés sur la nature et l'environnement sont considérés comme des instruments essentiels de sensibilisation des enfants au

développement durable. De même, les initiatives visant à développer les connaissances des populations en matière de conservation de la biodiversité, de services écosystémiques et des opportunités d'investissement et autres possibilités commerciales qui y sont associées, participent à la formation tout au long de la vie et favorisent la transition vers des pratiques socio-économiques davantage conformes au développement durable.

Renforcement des capacités institutionnelles et de l'efficacité des administrations publiques (objectif thématique n°11) : Les capacités limitées des institutions et des administrations ont souvent été dénoncées comme faisant obstacle à la mise en œuvre des objectifs de l'UE en matière de biodiversité, notamment en entravant l'accès à certaines opportunités disponibles dans le cadre du FEDER (cf. Section 4.3 ci-dessus). Il serait possible d'attribuer des fonds du FEDER à des initiatives destinées à soutenir l'amélioration de la gouvernance en matière d'environnement aux niveaux national et régional (avec une intégration de la biodiversité, par exemple), ce qui permettrait de lever les obstacles institutionnels et administratifs.

Enfin, dans le cadre des 11 objectifs thématiques, il est prévu que le FEDER attribue des fonds spécifiques aux villes et au développement urbain (CE 2012b, CE 2012d). Par exemple, l'actuelle proposition du FEDER prévoit de réserver 5 % du financement à des mesures de développement urbain durable et intégré ainsi qu'à la mise en place d'une plateforme de développement urbain destinée à promouvoir les échanges interurbains. De cet intérêt pour les villes et les zones urbaines découle un large éventail d'opportunités en rapport avec la biodiversité ; la restauration des écosystèmes urbains et des services associés (par exemple : zones humides urbaines, plans d'eau et espaces verts) peut s'avérer extrêmement bénéfique à l'égard de la biodiversité, du bien-être en milieu urbain et des différents secteurs économiques (voir Chapitre 5).



Encadré 2. Investissements prioritaires prévus pour le FEDER dans le cadre des 11 objectifs thématiques pour la période 2014-2020 (CE 2012d)

Remarque : L'objectif thématique n°6 œuvre directement en faveur de la biodiversité et de nombreuses opportunités indirectes et/ou basées sur des synergies sont envisageables à travers plusieurs autres objectifs aux fins de financer la biodiversité. Il est prévu que les objectifs 8 à 11 soient principalement financés par le Fonds social européen (FSE).

Objectif thématique n°1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

Objectif thématique n°2 : Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité

Objectif thématique n°3 : Renforcer la compétitivité des PME

Objectif thématique n°4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ dans tous les secteurs

Objectif thématique n°5 : Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques, notamment les investissements prioritaires en faveur de financements consacrés à l'adaptation aux changements climatiques et de la promotion d'investissements destinés à répondre à des risques spécifiques, favorisant ainsi une meilleure résilience face aux catastrophes naturelles et le développement de systèmes de gestion des sinistres

Objectif thématique n°6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources, en définissant notamment des investissements prioritaires destinés à :

- répondre aux principaux besoins d'investissement dans le domaine des déchets, afin de satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental (corps législatif de l'UE) ;
- répondre aux principaux besoins d'investissement dans le secteur de l'eau, afin de satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental ;
- protéger, promouvoir et développer le patrimoine culturel ;
- préserver la biodiversité, protéger les sols et promouvoir les services écosystémiques, notamment les sites Natura 2000 et les infrastructures vertes ; et
- agir dans le sens d'une amélioration de l'environnement urbain, notamment par le biais de la réhabilitation des sites contaminés et de la réduction de la pollution atmosphérique.

Objectif thématique n°7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles

Objectif thématique n°8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre

Objectif thématique n°9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté

Objectif thématique n°10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Objectif thématique n°11 : Optimiser les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique par le renforcement des capacités institutionnelles et de l'efficacité des administrations et services publics liés à la mise en œuvre du FEDER

4.3 Quelles sont les priorités en matière de financement de la biodiversité ?

→ Que savons-nous des besoins en matière de financement de la biodiversité au titre du FEDER pour la période 2014-2020 ?

Après examen des dispositions proposées pour encadrer l'intervention du FEDER, il semble que le fonds offre toujours une large gamme de possibilités en termes de financement de la biodiversité pour la période 2014-2020. Toutefois, afin de profiter de ces opportunités, il est nécessaire de fournir des informations sur les besoins à venir en matière de financement régional, notamment afin de garantir une intégration pratique d'opportunités en matière de biodiversité dans le cadre des AP et des PO, en veillant non seulement à ce qu'elles soient ciblées, mais surtout bien définies. Il est également important de noter l'adéquation entre les opportunités susceptibles d'être financées par le FEDER, présentées à la section 4.2, et les besoins « réels » en matière de financement de la biodiversité au sein des régions.

Ce chapitre expose brièvement plusieurs des besoins concrets à venir en matière d'investissements du FEDER au bénéfice de la biodiversité, tels qu'identifiés par les partenaires du projet SURF Nature. Il s'inspire notamment des rapports régionaux présentant une évaluation des précédentes expériences et des besoins futurs en matière de financement de la biodiversité par le biais du FEDER et des programmes régionaux qui en dépendent. Présentées de manière synthétisée, les informations compilées ici sont tirées de rapports établis par les pays suivants : Autriche, France, Pays de Galles (R-U), province de Murcie (Espagne), Pologne, Roumanie, Slovaquie, et République tchèque. Les rapports sont disponibles en version intégrale sur le site Internet du projet SURF (www.surf-nature.eu).

Nécessités d'améliorer le cadre général du FEDER

Nombre de PO actuels du FEDER (période 2007-2013) considèrent la biodiversité comme un problème qu'il est essentiel de traiter dans le cadre du développement régional. Néanmoins, une analyse détaillée de ces PO a montré que la conservation de la biodiversité et de la nature ne fait que rarement partie intégrante des programmes régionaux. Par exemple, la biodiversité sera prise en compte dans une analyse SWOT à l'échelle régionale, mais elle ne sera pas clairement désignée comme priorité dans le cadre du PO.

Par conséquent, il apparaît clairement qu'une meilleure intégration de la conservation de la nature et de la biodiversité dans le cadre des PO s'avère nécessaire à l'avenir. Il serait par exemple possible de définir la biodiversité en tant que priorité et d'inclure les sites Natura 2000 au cœur des objectifs de l'ensemble des PO de l'Union. Afin de compléter cette démarche, il est indispensable d'intégrer des indicateurs spécifiques à la biodiversité, en veillant à la fois à ce qu'ils soient clairs et exploitables, et de les inscrire dans le panel d'indicateurs des programmes utilisés afin d'évaluer les résultats des PO. Ces indicateurs servent souvent de base à l'approbation des projets, et un projet susceptible de contribuer au succès d'un indicateur donné a toutes les chances d'être retenu.

Il s'est également avéré qu'une meilleure intégration de la biodiversité requiert souvent une collaboration étroite entre les différentes autorités ainsi qu'une coordination accrue entre les différents fonds (notamment dans le cas du développement rural et du FEDER). En outre, plusieurs régions ont fait part de la nécessité d'impliquer davantage les parties intéressées dans l'élaboration des PO et ont ainsi indiqué qu'elles souhaitaient que soit renforcée leur capacité à mettre en œuvre la stratégie en faveur de la conservation de la biodiversité à l'aide du financement du FEDER. Faute d'une connaissance suffisante du fonctionnement des programmes européens, certains acteurs, en particulier certains bénéficiaires potentiels des financements tels que les parties intéressées par la biodiversité, éprouvent encore des difficultés à accéder aux fonds européens disponibles. Il serait donc indispensable d'accroître la collaboration des spécialistes de la conservation au développement des PO. De plus, il est possible d'encourager la coopération entre les différentes parties intéressées et d'obtenir une implication accrue du secteur privé en termes de co-financements.

Nécessité d'un financement de la biodiversité par le FEDER : mesures de gestion et de conservation

Conformément à la politique en matière de biodiversité pour l'après 2010, de nombreux pays procèdent actuellement à une révision de leurs priorités et de leur stratégie nationale en faveur de la biodiversité. Bien entendu, les habitats, les espèces, les écosystèmes et les services écosystémiques associés, de même que les exigences écologiques correspondantes, sont propres à chaque région et varient selon les aires géographiques considérées. Qui plus est, le cadre politique au sens large en matière de conservation de la biodiversité diffère d'une région à l'autre, dans la mesure où chaque région est confrontée à des menaces et des contraintes spécifiques. Par conséquent, au sein même de l'Union, les priorités du FEDER en matière de financement de la biodiversité divergent selon les zones considérées. Néanmoins, il a été possible de dégager plusieurs priorités thématiques que nous présentons ci-dessous, requérant un investissement du FEDER dans le cadre d'un financement de la biodiversité.

Restauration des écosystèmes endommagés : Afin de répondre aux objectifs de la biodiversité aux niveaux national et international, il est indispensable de prendre immédiatement des mesures en faveur des habitats endommagés, d'œuvrer à leur amélioration et d'étendre leur superficie. Dans le détail, les écosystèmes et mesures prioritaires diffèrent d'une région à l'autre. Il peut s'agir notamment des environnements marins et côtiers (Bretagne, France), les pâturages et les forêts (République tchèque ou Bretagne, France), les marais (Autriche), les rivières et les plaines inondables (Roumanie, Autriche) ou encore les forêts alluviales (République tchèque, Roumanie). La plupart des régions ont souligné la nécessité d'investir dans les sites Natura 2000 ou d'intégrer les habitats et les espèces du réseau au cœur des priorités.

Fragmentation : De nombreuses régions ont indiqué la nécessité d'engager des investissements qui permettraient de réduire la fragmentation. Les mesures prioritaires concernent la création et la restauration de l'infrastructure verte (et bleue), notamment la restauration des populations par le biais de l'aménagement de corridors verts, qui contribuent à la fois à améliorer la cohérence de Natura 2000, à préserver une infrastructure verte de haute qualité au sein d'écosystèmes urbains et à renforcer la stabilité écologique du paysage. La défragmentation de l'environnement aquatique est également considérée comme une priorité, notamment relativement à la Directive-cadre sur l'eau. Pour n'en citer que quelques-uns, les besoins en financement concernent notamment la restauration des rivières et des plaines inondables, la restauration de la perméabilité des cours d'eau destinée à favoriser la migration, ou encore la création d'une infrastructure d'aide à la migration des poissons.

Amélioration des conditions environnementales : Il est nécessaire de mettre en place des financements afin de soutenir l'amélioration des conditions abiotiques des différents habitats et espèces prioritaires. Tandis que certaines régions concentrent leur action sur les cours d'eau et les zones humides (la République tchèque, notamment), d'autres s'attachent à réhabiliter des systèmes victimes de la pollution et d'une surexploitation (la Roumanie, par exemple). Il est entre autres recommandé d'intégrer les problématiques liées à l'environnement et à la biodiversité au cœur de la politique sectorielle (Murcie, Espagne) et de veiller à la protection contre l'érosion du sol (République tchèque).

Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets : Il est ici indispensable de financer les mesures visant à atténuer les effets du changement climatique sur la biodiversité et à favoriser une adaptation du milieu naturel au changement. Ce thème est apparu comme une priorité dans plusieurs régions (notamment en Autriche, en République tchèque, au Pays de Galles (R-U) et en Bretagne (France)). Les mesures préconisées concernent notamment les espèces invasives (il s'agira, par exemple, de favoriser une amélioration du contrôle des menaces et de mettre en place des mesures de prévention et de liquidation des nuisibles en République tchèque) ou l'amélioration de la résilience des écosystèmes, par le biais d'une infrastructure verte (Bretagne, France).

Nécessité d'un financement de la biodiversité par le FEDER : mesures de soutien

Outre les priorités de financement directes en faveur de la biodiversité, il existe un certain nombre d'activités qui requièrent le financement du FEDER et s'avéreront bénéfiques pour la biodiversité, de manière cependant plus indirecte. Ces actions facilitent la mise en œuvre des mesures directes en faveur de la biodiversité.

Amélioration de la gestion des sites Natura 2000 : Plusieurs régions affirment que des améliorations seraient nécessaires, notamment au niveau de la planification de la gestion ou encore de la mise en œuvre des actions. Il serait possible de répondre à leurs attentes, notamment par le biais d'une augmentation des ressources financières allouées à la planification de la gestion, par la mise en place de programmes favorisant une gestion et des études intégrées, ainsi qu'au moyen d'évaluations facilitant l'élaboration de mesures d'intervention dans les zones protégées. La gestion

des sites pourraient également bénéficier d'une mise à disposition améliorée des données concernant les sites, de possibilités accrues d'analyses de ces données (Slovénie), ainsi que du développement des compétences des parties intéressées. L'importance de l'amélioration de l'infrastructure destinée à recevoir le public dans les zones naturelles a également été soulignée (Murcie (Espagne), Roumanie). Dans cette optique, il serait envisageable de construire des centres d'accueil des visiteurs (République tchèque) et de développer une infrastructure permettant d'optimiser la gestion des activités de plein air (Bretagne, France). Ces mesures pourraient non seulement susciter un soutien accru du public en faveur de la conservation de la nature, mais elles permettraient en outre de lever de nombreuses contraintes qui affectent les zones les plus sensibles.

La surveillance permanente est un outil essentiel d'une prise de décision opportune, judicieuse et documentée en matière de conservation de la nature. Si dans certaines régions, il est nécessaire d'améliorer les procédures de collecte des informations (Murcie (Espagne), Bretagne (France)), dans d'autres régions, la priorité est d'accroître le financement de la surveillance des espèces et des sites (République tchèque) ou des composantes hydromorphologiques et biologiques des eaux de surface (République tchèque), ou encore d'assurer un contrôle renforcé de l'efficacité des mesures de conservation (Slovénie, Bretagne (France)). Un suivi des effets environnementaux (qu'ils soient positifs ou négatifs) des activités financées par le FEDER est indispensable afin mieux mettre en lumière les résultats environnementaux obtenus (Murcie, Espagne).

La participation et la sensibilisation du public sont considérées comme des moteurs fondamentaux de la conservation de la nature. De nombreuses régions (notamment l'Autriche, la province de Murcie (Espagne), la République tchèque, la Roumanie et la Slovénie) ont donc identifié ces activités comme une priorité de financement par le FEDER. Les rapports régionaux présentent de nombreuses activités susceptibles d'être financées par le FEDER :

- L'implication de propriétaires terriens privés (Murcie, Espagne) et le soutien en faveur d'une participation du public (République tchèque, Murcie (Espagne)).
- La mise en place de politiques et de campagnes destinées à accroître la sensibilisation du grand public (Murcie, Espagne). Celles-ci contribueraient notamment à une meilleure compréhension de la fonction et la conception du paysage (République tchèque) et permettraient de sensibiliser le public à l'importance du réseau Natura 2000 et de l'infrastructure verte (Roumanie).
- La promotion de forums et de groupes de discussion échangeant leurs idées sur des sites spécifiques ou sur une politique environnementale donnée.
- La promotion du tourisme scientifique et rural autour de la conservation des sites Natura 2000 (Slovénie).
- L'optimisation de la participation publique dans les procédures décisionnelles et dans l'intégration de la biodiversité dans les politiques municipales (Murcie, Espagne).
- Une sensibilisation accrue par le biais d'activités environnementales autour de sujets tels que les zones de conservation (Murcie, Espagne), qui comprendraient, par exemple, des expositions, des conférences et des visites (République tchèque).

L'éducation et la formation sont considérées comme des priorités dans plusieurs régions. Il est indispensable d'œuvrer à la diffusion des connaissances relatives à la biodiversité et d'assurer une meilleure mise en pratique de ces savoirs, à la fois au sein des régions mais également via des échanges interrégionaux, notamment en ce qui concerne l'identification du risque et des menaces qui pèsent sur certains habitats ou espèces (Bretagne (France), Slovénie). L'éducation et la formation sont nécessaires pour faire évoluer les comportements tout en préservant les activités traditionnelles (Slovénie). En outre, elles constituent un outil important afin d'encourager les populations à changer leur attitude à l'égard du milieu naturel (Pays de Galles (R-U)), tout en permettant de mieux faire connaître les problématiques liées au financement de la conservation de la nature (Pays de Galles (R-U)).

Les opportunités du FEDER face aux priorités régionales

Les thèmes prioritaires en matière de financement de la biodiversité, tels qu'ils ressortent des rapports régionaux du projet SURF, reflètent globalement le tableau dressé à l'échelle de l'Europe par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en ce qui concerne les menaces qui pèsent sur la biodiversité : perte d'habitats, fragmentation, surexploitation, pollution, espèces allogènes envahissantes et changement climatique (AEE 2010). Par conséquent, les besoins en investissement stipulés dans les rapports régionaux sont étroitement liés à un certain nombre des objectifs clés de l'Union repris dans la stratégie Europe 2020 et dans son volet dédié à la biodiversité : conservation et restauration de la nature, maintien et amélioration des écosystèmes, recours accru à une infrastructure verte et lutte contre les espèces allogènes envahissantes.

Bien que la plupart des priorités identifiées concernent principalement la biodiversité, elles peuvent de toute évidence être rapprochées du cadre plus vaste que sont l'amélioration des services écosystémiques et le développement régional durable. Les habitats et écosystèmes prioritaires identifiés sont réputés offrir une large palette de services écosystémiques, notamment en matière de prévention contre les crues, de purification de l'eau, de pollinisation et de stockage du carbone. Ainsi, leur restauration n'est pas uniquement bénéfique à l'égard de la biodiversité : elle participe également au développement de services écosystémiques non payants et à la viabilité des communautés locales. À titre d'exemple, il est reconnu que la restauration des écosystèmes côtiers constitue un moyen peu coûteux pour atténuer les risques d'élévation du niveau de la mer. Les habitats prioritaires tels que les marais, les dunes et les rivières sont connus pour leur rôle dans la purification de l'eau, le stockage du carbone et la protection contre les crues. Par conséquent, l'investissement du FEDER dans les secteurs de l'eau et du traitement des déchets se justifie en ce sens qu'il permet de satisfaire aux exigences en matière d'environnement. Les forêts, les marais et les landes sont capables de stocker des volumes importants de carbone, ce qui contribue à atténuer les changements climatiques.

Pour conclure, la proposition de Règlement d'intervention du FEDER semble fournir une base saine aux volontés d'investissements en faveur des différentes priorités identifiées

en matière de biodiversité au niveau régional. Le financement de ces priorités par le FEDER se justifie dans la perspective du développement durable, dans la mesure où elles sont en adéquation avec les priorités fixées par le Règlement. En effet, la restauration des écosystèmes endommagés et les réponses apportées aux problématiques de fragmentation concourent à l'amélioration de la résilience du milieu naturel et, de ce fait, à la réduction des risques de catastrophes naturelles ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques. Les besoins en investissement identifiés au niveau régional ne représentent pas uniquement un bienfait à l'égard de la biodiversité : ils participent également à l'amélioration du développement durable de la région, en favorisant les services écosystémiques et en améliorant la viabilité des communautés.

Plus concrètement, la protection des sols et de la biodiversité (sites Natura 2000, par exemple), de même que le développement d'une infrastructure verte et la promotion des services écosystémiques, ont été désignés comme priorités d'investissement du FEDER pour la période 2014-2020 (dans le cadre de l'objectif thématique n°6, cf section 4.2 ci-dessus). D'autre part, il est possible d'intégrer les besoins en investissement identifiés au niveau régional dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs autres objectifs thématiques ou priorités d'investissement du FEDER, notamment lors du financement de mesures soutenant l'adaptation au changement climatique ou la gestion et la prévention des risques (objectif thématique n°5). De même, les investissements nécessaires en matière d'éducation et de formation autour du thème de la conservation de la nature sont susceptibles d'entrer dans le champ des priorités du FEDER au titre d'investissements en faveur de l'éducation et du développement des compétences (objectif thématique n°10). Enfin, la réflexion et la planification stratégique autour d'un certain nombre des priorités identifiées, notamment le développement d'une infrastructure publique et l'amélioration et/ou la restauration des écosystèmes et des conditions environnementales plus générales, pourraient également être corrélées à la promotion de l'emploi régional et au renforcement de la compétitivité des PME (objectifs thématiques n°3 et 8) (voir section 4.2).



5 ■ CONSEILS PAR THÉMATIQUE

→ De quelle manière développer et démontrer les synergies possibles entre la biodiversité et le développement régional ?

Le rapprochement entre la biodiversité et les objectifs plus généraux du développement régional (notamment certains des objectifs thématiques des DRC et des priorités d'investissement du FEDER qui y sont associées) implique de comprendre comment développer et démontrer les synergies possibles entre la biodiversité et les autres aspects du développement durable. Le fruit de ces réflexions peut également constituer un atout majeur pour la période 2014-2020. Les négociations menées entre le Conseil, le Parlement et la Commission indiquent qu'il serait possible d'adopter une approche plus souple que celle actuellement énoncée dans les propositions législatives, ce qui permettrait aux investissements prioritaires du FEDER d'être attribués ou du moins associés à un groupement d'objectifs thématiques (plutôt qu'un fonctionnement basé sur une dotation par objectif). Au vu de la multiplicité des synergies entre la biodiversité et les autres aspects du développement durable, cette possibilité peut augmenter le nombre d'opportunités en faveur de la biodiversité, des services écosystémiques et d'une infrastructure verte.

Ce chapitre reprend les arguments clés en faveur d'un financement de la biodiversité dans le cadre plus large du développement durable. Il offre également quelques pistes éventuelles sur la manière dont les opportunités basées sur des synergies en faveur d'un financement de la biodiversité pourraient être, ou ont déjà été, mises en pratique.

5.1 Synergies entre biodiversité et Infrastructure verte

→ Fourniture de services basés sur les écosystèmes naturels afin d'enrichir le développement socio-économique et l'infrastructure traditionnelle (voir objectifs thématiques 3, 5 et 6)

Il apparaît de plus en plus clairement que les écosystèmes viables peuvent avoir des retombées économiques significatives, pour un coût minime comparativement aux autres solutions. En outre, ces mêmes écosystèmes présentent l'avantage de pouvoir être gérés de manière à garantir un niveau de biodiversité optimal et assurer un bien-être plus

large dans la zone considérée. De ce fait, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre dans toute l'Europe (notamment par les autorités publiques, les entreprises du secteur tertiaire et un nombre sans cesse croissant de sociétés privées) afin de maximiser les avantages annexes. Il serait ainsi possible de générer simultanément des bienfaits socio-économiques tout en promouvant la biodiversité. Ces initiatives ont été lancées non seulement dans le but de compléter les infrastructures traditionnelles dites « grises », mais aussi afin d'assurer une réduction de leur coût de fonctionnement. Dans certains cas, ces initiatives ont été déployées afin de remplacer intégralement l'infrastructure existante. Le principe qui sous-tend l'infrastructure verte est le suivant : une même zone territoriale peut très fréquemment générer de multiples bienfaits, sous réserve de mettre d'emblée en œuvre les priorités adéquates. (Mazza et al., 2011).

Bien que les éléments de preuve permettant d'évaluer les bienfaits potentiels d'une infrastructure verte au sein de et à travers l'Union européenne ne soient pour le moment qu'à l'état d'ébauche, nous avons toutes les raisons de croire que les bénéfices économiques seront considérables. Il est, par exemple, reconnu que la présence de forêts dans les Alpes suisses joue un rôle majeur dans le bien-être socio-économique national (aussi bien au niveau public que privé), notamment dans le domaine de la prévention des catastrophes. Ainsi, 17 % des forêts suisses généreraient une valeur comprise entre 2 et 3,5 milliards de dollars US chaque année grâce à la protection qu'elles offrent contre les avalanches, les chutes de pierres et les glissements de terrain (ISDR, 2004). D'autre part, les investissements dans l'infrastructure verte peuvent également contribuer à une réduction des coûts pour les entreprises du secteur privé. Dans le nord de l'Angleterre, par exemple, une importante compagnie d'approvisionnement en eau, United Utilities, a investi dans la restauration d'un vaste habitat composé de tourbières et situé sur un plateau dans le but de réduire les coûts de traitement de la couleur de l'eau. Les progrès accomplis en l'espace de quelques années sont remarquables (McConville, 2012). De manière globale, ten Brink et al. (2011) estime que le réseau Natura 2000 (considéré comme un pilier fondamental de l'infrastructure verte en Europe) génère un bénéfice annuel de 200 à 300 milliards d'euros, soit entre 1,7 et 2,5 % du PIB de l'UE. En outre, ces bénéfices dépassent largement le coût estimé de la gestion du réseau (évalué à 5,8 milliards d'euros/an) (Gantolier et al. 2010).

Malgré tout, les écosystèmes de l'UE subissent une dégradation constante qui compromet leur capacité à fournir ces services clés. Ces écosystèmes sont ainsi victimes de contraintes multiples : la fragmentation (notamment du fait des infrastructures de transport et d'énergie, parmi lesquelles certaines initiatives financées par le FEDER), une mutation dans l'utilisation des sols (intensification des pratiques agricoles et expansion urbaine, notamment) et la pollution. Parallèlement aux politiques mises en œuvre dans le but à la fois de réduire le poids de ces contraintes sur les écosystèmes et d'intégrer l'infrastructure verte dans la planification spatiale, il est nécessaire d'investir dans la restauration des écosystèmes et de veiller à maintenir leur bon fonctionnement. Le FEDER peut véritablement représenter un outil formidable pour répondre à cet objectif (voir encadré 3).

Encadré 3. Le FEDER, instrument de soutien d'une Infrastructure verte et de la réduction des risques Restauration écologique des zones humides de Comana, Comté de Giurgiu (Roumanie)

Le parc national des marais de Comana constitue un paysage riche et structuré, fait de marais, de forêts, de lacs et de terres agricoles. Il compte parmi les plus importants sites de biodiversité situés le long du Danube. Néanmoins, les projets de gestion de l'eau mis en œuvre avant 1990, destinés à accroître la superficie des terres arables, ont causés une importante réduction de la superficie et des niveaux des eaux souterraines. Cette dégradation a elle-même engendré des dégâts écologiques et, contrairement aux objectifs escomptés, a eu des impacts défavorables sur l'agriculture, dans la mesure où la qualité des pâturages avait été affectée. En 2009, le Conseil du Giurgiu a lancé un projet de restauration de la biodiversité et de gestion efficace sur une zone d'environ 1 180 hectares. Co-financées par le FEDER, ces mesures comprenaient la construction d'une digue destinée à accroître et à préserver les niveaux d'eau dans les zones de plaine inondable, la restauration écologique des habitats et des espèces, l'amélioration de l'infrastructure destinée aux visiteurs (centre d'accueil des visiteurs, panneaux d'information, etc.) et la préparation de supports publicitaires à l'intention de la communauté locale.

Entretien et restauration des plages en Ligurie (Italie)

Auparavant alimentée par les sédiments de la rivière Roja, cette bande côtière d'1,5 km de long, située dans la région de Ligurie, en Italie, est à présent victime de l'érosion, conséquence de la construction de digues destinées à contrôler les crues et à générer de l'électricité. Le volume de sédiments charriés par la rivière vers les plages a donc diminué. Le processus d'érosion a été accentué par le déploiement d'une voie ferrée le long de la côte, qui a stimulé l'urbanisation. L'initiative d'entretien de la plage a offert la possibilité de conjuguer les mesures de protection des zones côtières avec le plan du bassin de la rivière Roja, qui prévoyait un dragage du lit de la rivière afin de restaurer le régime hydrologique dans diverses zones du bassin. Le matériel dragué, formé par la Rivière Roja, a permis d'entretenir les plages, réduisant d'autant le volume de travail nécessaire à l'entretien. Les populations locales ont apprécié cette initiative, non seulement parce qu'elle a contribué à embellir le paysage, mais aussi parce que la plage a ainsi pu résister aux violentes tempêtes qui ont frappé ces dernières années.

Source : Lucius et al. (2012)

5.2 Synergies entre biodiversité, création d'emplois et dynamisme régional

→ Améliorer la compétitivité des PME, promouvoir l'entrepreneuriat et les nouveaux business models (voir objectifs thématiques 3, 7 et 8), et investir dans l'éducation, le développement des compétences et la formation tout au long de la vie (voir objectif thématique n°10)

Les activités nécessaires à la restauration, à la gestion et à la protection de la biodiversité génèrent également de nouvelles opportunités d'emploi, qu'elles soient directes (gestion des réserves, contrats de location de terres à des agriculteurs) ou indirectes (dépenses des visiteurs et recettes liées au tourisme). L'investissement du FEDER dans la protection de la nature et de l'environnement représente donc des opportunités potentielles en matière de création d'emplois (voir encadré 4), en particulier dans les zones où les besoins dans ce domaine sont les plus importants, du fait que, parmi les zones les plus concernées par la conservation de la nature, plusieurs sont situées dans des territoires à activité économique réduite. Ces opportunités professionnelles peuvent s'avérer significatives, en particulier à l'échelle locale et régionale, et générer des opportunités d'investissement et d'emploi très attendues dans les zones rurales. La présence de zones naturelles peut également être exploitée dans le cadre de formations et du développement de nouvelles compétences professionnelles (voir Encadré 4).

Bien qu'il n'existe pour le moment aucune étude attestant des liens entre l'emploi et la conservation de la biodiversité au niveau européen, les estimations suggèrent que, au sein de l'Europe des 15, 125 000 emplois seraient directement financés par des activités en rapport avec la protection de la nature (Rayment et Dickie, 2001). Mais ces chiffres sont vraisemblablement en-dessous de la réalité. L'Allemagne à elle seule compte, d'après les estimations, 38 500 emplois dans le domaine de la gestion de la conservation de la nature (Blazejczak et al. 2009). Il existe également des possibilités de développement de PME autour d'opportunités liées à la biodiversité et/ou à la conservation de la nature, ce qui profiterait aussi bien aux entreprises qu'aux responsables de sites. Une étude financée par la Commission européenne a identifié de nombreuses activités liées à ces opportunités : extraction de la biomasse, produits à base de viande certifiée, projets d'ingénierie et de fauchage susceptibles de faciliter la gestion du réseau Natura 2000 (RSPB 2010), etc.

Encadré 4. Le FEDER, un instrument favorisant le tourisme et les opportunités d'emploi

Estimations relatives aux répercussions socio-économiques des projets financés par le FEDER au Pays de Galles (R-U) (données effectives et/ou estimées) :

Projet	Thème	Financement du FEDER	Nb d'emplois directs créés (ETP)	Nb d'entreprises créées (ETP)	Visites supplémentaires pour la zone
Parc régional des vallées	Infrastructure verte, tourisme et loisirs, emplois verts, santé et bien-être	13 300 000 £	Données non disponibles pour le moment	6 (au total)	100 000/an
Communautés et Nature (CAN)	Idem + conservation de la nature	6 600 000 £	20 (au total)	3 (au total)	100 000/an
Liens verts sur Holy Island*	Idem	153 000 £	2,5 (au total)	2 (au total)	13 000 au total
Accès côtier	Idem	3 983 000 £	6 (au total)	2 (au total)	100 000 au total
Conwy Connections*	Idem	178 000 £	2 (au total)	-	30 000 au total
Parc forestier Coed y Brenin	Idem + forêts	650 000 £	76 (au total)	Données non disponibles pour le moment	50 000 au total

* réalisé dans le cadre du projet Communautés et Nature (CAN)

Source: JBA Consulting (2012)

La coopération et l'enrichissement mutuel grâce à l'Alliance des Tourbières dans les Alpes (Autriche)

Élaborée sur le modèle de projets similaires déjà mis en place dans la région, l'Alliance des Tourbières dans les Alpes est un projet Interreg destiné à accroître la coopération interfrontalière et l'enrichissement mutuel sur le thème de la conservation des tourbières. La zone concernée s'étend des tourbières de Salzbourg aux contreforts des Alpes bavaroises en passant par les zones humides du Tyrol. Le projet se décompose en trois volets : développer un écotourisme durable via une accessibilité accrue et une plus grande disponibilité de l'information ; améliorer la conservation grâce à des échanges d'information autour des habitats et à la production de plans de gestion ; former les jeunes par le biais d'excursions, de kits pédagogiques et de guides sur les tourbières. La coopération entre les différentes régions permet d'exploiter les synergies au-delà du seul cadre de la conservation et de la restauration des tourbières. En outre, elle offre la possibilité d'obtenir des résultats à grande échelle, qui s'avèreront bénéfiques à la conservation de la nature dans l'ensemble de la région.

Source : Wagner et al. (2011)

Mais il existe une source potentielle de création d'emploi plus importante encore : le secteur du tourisme et les dépenses des visiteurs au sein ou à la périphérie des sites d'intérêt de conservation. Plus de 40 % des voyageurs européens interrogés en 2000 ont déclaré avoir visité un parc national dans le cadre de leur périple (Eagles et Hillel, 2008). En Finlande, il a été estimé que le total des revenus annuels liés aux dépenses des visiteurs de parcs nationaux (sur 37 zones considérées) s'élevait environ à 108,3 millions d'euros, soit un soutien à l'économie locale correspondant à 1 394 années de travail (Huhtala et al. 2011). De même, au Pays de Galles (R-U), les trois parcs nationaux de la région auraient rapporté, d'après les estimations, 177 millions de livres sterling de revenus pour 11 926 emplois en 2006 (Hyde et Midmore, 2006). Il est nécessaire d'investir dans les réserves naturelles afin de développer le commerce touristique, notamment en construisant et en assurant l'entretien d'infrastructures destinées au public (pistes cyclables, parkings, dispositifs de modération de la circulation) qui permettraient d'attirer les visiteurs ou du moins, d'orienter soigneusement l'activité touristique (centres d'information, observatoires, points de vue panoramiques, signalisation, circuits de randonnée, routes et sentiers culturels et naturels).

De plus, la gestion de la faune et de la flore sauvages (notamment dans le cadre du réseau Natura 2000) peut également être considérée comme une source directe de création d'opportunités d'emploi. Par exemple, il a été prouvé que la réintroduction d'espèces emblématiques est une manière efficace d'attirer des visiteurs et générer un retour net sur investissement, grâce aux dépenses effectuées par les touristes, qui contribuent à soutenir le commerce local. Au Pays de Galles (R-U), les emplois liés à la faune et à la flore sauvages correspondent, d'après les estimations, à 32 000 équivalents temps plein, pour une valeur ajoutée annuelle brute (VAB) de 0,9 milliards de livres sterling en 2007, soit légèrement plus de 2 % du VAB du Pays de Galles (Mabis, 2007).

5.3 Synergies entre biodiversité et adaptation aux changements climatiques

→ Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques (voir objectif thématique n°5) et soutenir indirectement, en parallèle, une transition vers une économie à faible émission de CO₂ dans tous les secteurs (voir objectif thématique n°4)

L'atténuation des effets du changement climatique est l'une des principales priorités de la stratégie Europe 2020. L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ont toutes deux été intégrées au projet de

2 Par espace vert en milieu urbain, on entend un vaste ensemble d'équipements, allant des parcs aux arbres plantés de manière isolée dans les rues (espaces verts naturels/semi-naturels, arbres urbains, parcs publics, jardins privés, infrastructures de sport de plein air/aires de loisirs, lotissements, fermes urbaines, cimetières, aires aquatiques et friches industrielles) (EEN, R-U 2011)

Règlement du FEDER. Pour ce qui est de l'atténuation des effets du changement, la mission s'avère complexe, puisqu'elle comprend la mise en place d'une source d'énergie renouvelable suffisante ainsi que la commercialisation des processus de captage et de stockage du dioxyde de carbone (CSC). La restauration de certains écosystèmes (notamment les tourbières et les forêts) est donc susceptible de compléter les actions menées afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre (GES), notamment par le biais d'une réduction des émissions en provenance d'habitats endommagés et d'un piégeage direct du carbone. En outre, les zones vertes urbaines peuvent également contribuer à abaisser la consommation globale d'énergie dans une zone donnée (voir section 5.4). De plus, comme indiqué dans la section 5.1 ci-dessus, le bon fonctionnement des écosystèmes peut contribuer à une amélioration de la résilience face aux événements extrêmes et, partant, constituer l'une des composantes essentielles d'une stratégie d'adaptation au changement climatique (voir encadré 3 et section 5.4 ci-dessous).

La restauration des tourbières s'avère particulièrement importante en matière d'atténuation des effets du changement climatique. Bien qu'elles ne couvrent que 3 % de la surface totale du globe, les tourbières stockent davantage de carbone que l'ensemble de la biomasse forestière, et constituent donc le moyen de stockage du carbone le plus efficace de tous les environnements terrestres existants (Bain et al. 2011). Lorsqu'elles sont intactes, les tourbières captent le carbone présent dans l'atmosphère par le biais de la photosynthèse de la végétation environnante, puis stockent le dioxyde de carbone comme déchet organique au cœur de la tourbière. Les dégâts causés à ce type d'habitats (surpâturage, drainage ou incendies) peuvent provoquer la libération du carbone, transformant ainsi ces pièges à carbone en véritables sources de CO₂. La disparition de seulement 1,6 % des tourbières mondiales équivaldrait au volume total annuel des émissions de GES anthropiques (Bain et al. 2011). De même, les forêts renferment un volume substantiel de dioxyde de carbone : les arbres capturant du CO₂ pendant leur croissance, les forêts européennes ont ainsi prélevé dans l'atmosphère environ 870 millions de tonnes de dioxyde de carbone chaque année entre 2005 et 2010, soit environ 10 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre enregistrées en 2008 des pays de la zone. (MCPFE 2011).

5.4 Synergies entre la biodiversité et la régénération verte dans les zones urbaines

→ Soutenir un développement urbain durable et intégré (objectif transversal du FEDER)

Les villes et les zones urbaines abritent aujourd'hui la majeure partie de la population européenne. En Europe, 75 % de la population vivent dans les villes, et cette proportion devrait atteindre 80 % d'ici 2020 (Georgi et al. 2010). Les populations saisissent de plus en plus l'importance des espaces verts en milieu urbain² et leur

impact positif sur notre santé physique et mentale, sur le développement des enfants, sur la cohésion sociale et sur l'adaptation aux changements climatiques, ce qui signifie qu'une amélioration de l'entretien et de l'accessibilité de ces zones représente une manière d'accroître le bien-être et la qualité de vie des personnes. Au Royaume-Uni, les zones défavorisées sont aussi celles qui abritent la plus faible superficie d'espaces verts, dont la qualité est également des plus médiocres (EEN, R-U 2011). Ces résultats indiquent qu'une amélioration des équipements verts dans ces zones serait également l'occasion de s'attaquer au problème de l'exclusion sociale.

Les recherches relatives aux bienfaits des espaces verts sur la santé sont nombreuses, les praticiens et services de la santé s'intéressant de plus en plus à cette question (voir la revue Marmot³). Il a été démontré que le fait de vivre à proximité d'espaces verts implique une activité physique accrue, elle-même bénéfique à la santé des individus et à leur capacité à gérer le stress (O'Brien et al. 2010). Les enfants ayant accès à des espaces verts sécurisés sont plus susceptibles de s'adonner à une activité physique et, partant, ont moins de chance de se trouver en surpoids (Gong 2009). Par ailleurs, il a été démontré que le contact avec la nature permet de réduire la sévérité des symptômes d'un trouble du déficit de l'attention (Taylor 2009). Une étude réalisée sur les parcs de Philadelphie a évalué à 69 millions de dollars US annuels la valeur qu'ils apportent aux habitants. D'après cette même étude, la valeur générée par ces parcs est près de 100 fois supérieure aux dépenses encourues par la municipalité pour l'ensemble des parcs qu'elles abrite (Trust for Public Land 2008).

Il est également possible d'améliorer l'exploitation des écosystèmes urbains dans la perspective de favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (EEN, R-U 2011) (voir section 5.3 ci-dessus). Les vastes surfaces absorbant la chaleur (telles que les routes, les trottoirs ou les immeubles) contribuent au phénomène de création d'îlots de chaleur urbains, qui participent à une accentuation des vagues de chaleur estivale dans les zones urbaines. La transpiration des arbres urbains concourt à un abaissement des températures estivales, dans la mesure où ce processus peut consommer jusqu'à 1 000 mégajoules d'énergie calorifique. Les arbres offrent par ailleurs des zones ombragées qui permet de limiter le recours aux systèmes de climatisation pendant les mois d'été (McPherson et al. 1997). Une étude consacrée aux toitures végétales de Toronto (Banting et al., 2005) a démontré que couvrir de végétation une superficie de toiture de 5 000 hectares (la superficie maximale à l'échelle d'une ville), permet de réduire la température ambiante au niveau local de 0,5 à 2°C, selon la saison. Sur une année, les économies attribuables à une réduction de l'effet d'îlots de chaleur urbains ainsi qu'aux gains énergétiques réalisés dans les bâtiments représenteraient respectivement 12,32 millions et 21,56 millions de dollars canadiens.

Enfin, la majeure partie des surfaces occupée par les zones urbaines sont généralement composées de matériaux non-poreux, susceptibles de favoriser le ruissellement des eaux, lui-même propice aux crues brutales et à la contamination des structures d'approvisionnement en eau potable (Oberndorfer et al. 2007). L'augmentation de 10 % du couvert arboré et de la superficie d'espaces verts dans les

zones urbaines pourrait réduire le ruissellement des eaux de surface de respectivement 6 % et 5 %. (Gill et al. 2007). La ville de New York, par exemple, espère ainsi économiser 1,5 milliards de dollars US sur 20 ans, grâce à une réduction des volumes hydriques se déversant dans les collecteurs d'eaux usées ou pluviales et ce, en récupérant 2,5 cm de précipitations sur 10 % de la surface imperméable de la ville. Pour ce faire, le projet implique la mise en œuvre de techniques de rétention et d'infiltration. (New York City Government 2010).

Encadré 5. Le FEDER, instrument de soutien du développement vert dans les zones urbaines : Programme Green Life in the City (Grèce)

Dans le cadre du programme opérationnel Attica, le programme « Green Life in the City » est destiné à financer des projets et des actions au sein des agglomérations urbaines de l'Attique, une région confrontée à de multiples problèmes : manque d'espaces verts, détérioration de la qualité de vie, qualité médiocre de l'air, etc. Doté d'un budget total de 100 millions d'euros (dont 75 % financés au titre du FEDER et 25 % par des fonds nationaux), le programme a été mis en place afin de répondre à ces problématiques. Parmi les principales interventions liées à la conservation de la nature et de la biodiversité : plantation d'arbres sur les trottoirs, amélioration des parcs et des espaces à ciel ouvert, aménagement des bosquets, création de zones piétonnes dans les rues en guise d'extension ou d'élargissement des trottoirs et installation de toitures vertes sur les bâtiments municipaux.

Source : <http://surfnature.ctfc.cat/cerca.php>



6 ■ CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

→ Quelles sont les actions à initier et les mesures à prendre afin d'encourager le financement de la biodiversité par le FEDER ?

Le cadre politique européen existant, qui prévoit l'intervention du FEDER dans le but d'œuvrer à la protection et à l'amélioration de la biodiversité, reconnaît l'importance de la biodiversité, des écosystèmes et des services associés pour la réalisation des objectifs fixés par l'UE dans le cadre d'une « croissance intelligente, durable et inclusive ». Plusieurs États membres de l'UE ont d'ores et déjà exploité cette opportunité (voir Chapitre 5) et sont parvenus à obtenir un financement du FEDER afin d'améliorer et de restaurer leur capital naturel, en vue d'assurer une croissance et un développement socio-économique durables.

Les propositions énoncées relativement aux futures interventions du FEDER prévoient un vaste panel d'opportunités nouvelles en faveur d'un financement de la biodiversité pour la période 2014-2020. Toutefois, la concrétisation de ces opportunités exige qu'elles soient intégrées aux prochains Accords de partenariats (AP) et Programmes opérationnels (PO) du FEDER, afin d'obtenir par la suite un financement des projets.

D'après les informations fournies par les partenaires du projet SURF Nature sur la situation des régions, les priorités de financement de la biodiversité au niveau régional correspondent aux objectifs de l'UE en matière de biodiversité. Outre le fait que les investissements du FEDER en faveur de la biodiversité occupent une place importante dans la stratégie adoptée par l'UE dans ce domaine, sans compter qu'un tel financement permettrait aux États membres de satisfaire à leurs obligations au titre de la Directive Habitats, les priorités identifiées au niveau régional en matière de biodiversité peuvent également être corrélées de manière évidente à l'amélioration plus générale des services écosystémiques et à un développement régional durable. Par conséquent, ces priorités apparaissent pour la plupart conformes avec les possibilités d'intervention du FEDER prévues pour la période 2014-2020.

Il ressort de la comparaison entre les besoins et les possibilités d'intervention du FEDER la nécessité d'améliorer à la fois la conception et la mise en œuvre futures des Programmes opérationnels du FEDER afin de mieux répondre aux objectifs de la biodiversité. Bien que les priorités et recommandations spécifiques mentionnées dans les rapports régionaux varient d'une région à l'autre, trois thèmes communs ont pu être identifiés. D'une part, la nécessité d'améliorer les PO du FEDER eux-mêmes. Plusieurs régions ont en effet indiqué la nécessité d'optimiser les procédures et les capacités institutionnelles dans le cadre de la mise en œuvre du FEDER au niveau régional afin d'accroître la participation du FEDER aux objectifs de la biodiversité. D'autre part, il a été possible d'identifier plusieurs thèmes prioritaires en faveur de la biodiversité en quête de financement (voir Section 4.3 ci-dessus). Un investissement du FEDER en faveur de ces thèmes apporterait une contribution directe du fonds aux objectifs de la biodiversité. Enfin, de manière générale, les régions estiment qu'il est nécessaire d'investir dans plusieurs actions encourageant le FEDER à financer des mesures en faveur de la conservation, notamment un renforcement des capacités et des actions de sensibilisation.

Après concertation sur les opportunités envisageables et les besoins au niveau régional pour la période 2014-2020, il est possible de formuler les recommandations suivantes :

Augmenter les investissements du FEDER en faveur de la biodiversité

- D'après les informations fournies par les régions ayant participé au projet SURF Nature, il serait nécessaire d'intégrer (davantage) le financement des mesures présentées ci-dessous, qui sont destinées à soutenir directement la conservation de la biodiversité dans le cadre du FEDER pour la période 2014-2020 : restaurer les écosystèmes endommagés et les services associés (apporter une réponse aux effets délétères de la fragmentation et de la dégradation de l'environnement) et soutenir les mesures qui profitent simultanément à la biodiversité, à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets.
- Outre les priorités directes de financement, plusieurs actions susceptibles de faciliter la mise en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité pourraient bénéficier du financement du FEDER : soutenir la gestion globale des sites Natura 2000 (notamment en participant à la planification de la gestion et en incitant à une gestion intégrée), contrôler, promouvoir la participation publique, mener des actions de sensibilisation et développer l'éducation et la formation.
- Remarque : Le FEDER n'est pas destiné à financer des activités sur le long terme. Ainsi, parmi les priorités identifiées, il est possible que certaines ne soient pas complètement éligibles à un financement direct de la part du FEDER, ou du moins que son obtention s'avère complexe (c'est le cas, notamment, de l'amélioration de la gestion des sites Natura 2000 ou des activités de contrôle). Toutefois, certains aspects de ces besoins peuvent être couverts par le FEDER (actions de restauration ponctuelles, besoins en infrastructure pour l'accès du public et pour les activités de contrôle).

Intégration de la biodiversité dans le cadre des Programmes opérationnels du FEDER (garantir en pratique l'exploitation des possibilités)

- Afin de garantir l'attribution de financement en faveur de la conservation de la biodiversité au titre du FEDER pour la période 2014-2020, il est essentiel de veiller à intégrer l'**objectif thématique n°6 consacré à l'environnement** dans le cadre des PO, en veillant à désigner la biodiversité comme priorité d'investissement. Le fait d'intégrer de manière claire les objectifs prioritaires de la biodiversité dans le cadre des PO – et parallèlement, de préférence, dans les Accords de partenariat (AP) – est une démarche indispensable, en ce sens qu'elle est seule garante d'une concrétisation des opportunités de financement. Cette recommandation est tout aussi essentielle pour les régions les moins développées, bénéficiaires d'importantes enveloppes de financement au titre du FEDER, que pour les régions en transition et pour les plus développées. Pour ces dernières, le FEDER peut proposer plusieurs possibilités de

3 <http://www.instituteofhealthequity.org/projects/fair-society-healthy-lives-the-marmot-review>

financement en faveur de la biodiversité représentant des opportunités uniques, dans la mesure où elles ne seraient pas nécessairement prises en charges par d'autres fonds. C'est le cas notamment de la restauration des masses d'eaux et zones humides les plus importantes.

- En plus (et dans le cadre) des objectifs thématiques dédiés à l'environnement, la biodiversité peut également être financée au titre d'autres objectifs thématiques, sous réserve que soient identifiées et promues les synergies entre différentes priorités, telles que mentionnées aux chapitres 4 et 5. Afin de bénéficier concrètement de ces synergies, il est important de veiller à ce que les investissements prioritaires soient définis dans les PO de telle façon que les projets et initiatives financés par le FEDER puissent répondre simultanément à plusieurs objectifs thématiques.
- En termes de synergies, il est de la plus haute importance de s'assurer que la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques soit intégrée, dans les PO, aux opportunités de financement relatives à la **transition vers une économie à faible intensité de CO₂** (objectif thématique n°4). Cet axe prioritaire devrait en effet recevoir des crédits de financement au titre du FEDER dans l'ensemble des régions de l'Union, raison pour laquelle il est important de s'assurer que ces crédits soient accordés au bénéfice – et non au détriment – de la biodiversité.
- De la même manière, il est nécessaire de veiller à établir, dans les PO, des rapprochements stratégiques et systémiques entre la biodiversité et le développement urbain, dans la mesure où les villes et le **développement urbain** constitueront un thème transversal de l'intervention du FEDER, qui sera donc au cœur de toutes les préoccupations lors des futures attributions de financement du FEDER. Comme stipulé au chapitre 5, le développement urbain offre de nombreuses opportunités permettant de promouvoir de la biodiversité.
- Plusieurs des besoins actuels en matière de conservation de la biodiversité et des services écosystémiques (notamment la restauration des bassins hydrographiques et des bassins versants) implique une coopération entre les différentes régions de l'UE et les États membres. Pour cette raison, il est essentiel de veiller à ce que la **coopération territoriale** dans le cadre des PO garantissent des opportunités de financement en faveur de la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des régions.
- Afin d'assurer une intégration idoine des opportunités susmentionnées aux programmes opérationnels, il est indispensable de garantir l'implication des autorités en charge de l'environnement dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des AP et des PO, qui seront établis en collaboration avec les ONG et les autres organismes dédiés à l'environnement (conformément aux dispositions énoncées à la section 4.1). Il serait également souhaitable d'assurer une participation accrue de spécialistes de la conservation dans le cadre de l'élaboration des PO, dans la mesure où leur expertise permettra d'optimiser l'efficacité du FEDER et sa capacité à répondre à plusieurs objectifs (notamment afin de définir des synergies entre la biodiversité et le développement socio-économique).
- La capacité des diverses parties prenantes et des bénéficiaires à profiter des opportunités liées à la biodiversité, proposées par le FEDER, est toujours considérée comme limitée (voir section 4.3). Faute d'une connaissance suffisante du

fonctionnement des programmes européens, certains acteurs, en particulier certains bénéficiaires potentiels des financements tels que les parties intéressées par la biodiversité, éprouvent encore des difficultés à accéder aux fonds européens disponibles. Il est donc nécessaire de renforcer la capacité des parties intéressées à mettre en œuvre la conservation de la biodiversité à l'aide d'un financement du FEDER. C'est pourquoi, il serait souhaitable que les PO offrent la possibilité aux parties intéressées de renforcer leurs compétences et de mieux saisir les enjeux de la biodiversité avant d'introduire une demande de financement. Dans de nombreux États membres, les obstacles administratifs sont une problématique récurrente, les autorités en charge des questions environnementales ne disposant pas des outils nécessaires au suivi de la programmation des financements du FEDER. Une association judicieuse des ressources entre les différents fonds permettrait aux administrations de mieux renforcer leurs capacités.

- Enfin, le cadre de programmation de la Politique de cohésion de l'UE et du FEDER pour la période 2014-2020 offre un nombre accru de possibilités de contrôle des dépenses effectives réalisées dans le cadre de PO en faveur de la biodiversité. Le Règlement proposé pour la période 2014-2020 met davantage l'accent sur l'utilisation d'indicateurs communs à l'ensemble des États membres (parmi lesquels un indicateur spécifiquement dédié à la biodiversité). En outre, il est vivement recommandé d'adopter des indicateurs spécifiques à chaque PO. Le fait d'exploiter ces opportunités contribuera à améliorer l'évaluation du degré d'efficacité du financement du FEDER en faveur de la biodiversité.

Place du FEDER dans le cadre européen au sens large pour l'obtention d'un financement de la biodiversité

- L'intégration de la biodiversité dans le budget de l'UE (intégration de la biodiversité) demande à la fois une revalorisation de la dotation des fonds européens en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques, et une minimisation des éventuels effets négatifs que l'ensemble des autres financements pourraient avoir sur la biodiversité. Il est donc essentiel de s'assurer que l'obtention d'un financement du FEDER en faveur de la biodiversité est assortie de la garantie que les autres activités financées au titre du FEDER (notamment les projets en matière de transport et d'énergie) soient conçues de manière à éviter – ou du moins compenser – d'éventuels effets délétères sur la biodiversité et les écosystèmes.
- Il est prévu que le financement du réseau Natura 2000 pour la période 2014-2020 bénéficie du soutien de cadres d'action prioritaire (CAP), conformément aux termes de l'Article 8 de la Directive Habitats (WWF 2012). Pour les autorités compétentes, les CAP devraient s'avérer un outil précieux pour trouver des solutions satisfaisant aux exigences de financement du réseau Natura 2000 dans les pays ou régions concernés et pour identifier les actions clés et les sources de financement potentielles. La programmation du FEDER devrait également exploiter de manière stratégique ces CAP afin de garantir que les PO répondent aux besoins spécifiques au fonds, envisagés dans le cadre du financement du réseau Natura 2000.

7 ■ RÉFÉRENCES

Bain, C. G., Bonn, A., Stoneman, R., Chapman, S., Coupar, A., Evans, M., Gearey, B., Howat, M., Joosten, H., Keenleyside, C., Labadz, J., Lindsay, R., Littlewood, N., Lunt, P., Miller, C. J., Moxey, A., Orr, H., Reed, M., Smith, P., Swales, V., Thompson, D. B. A., Thompson, P. S., Van de Noort, R., Wilson, J. D. et Worrall, F. (2011) IUCN UK Commission of Inquiry on Peatlands. UICN, R-U, Programme Peatland, Edinbourg.

Banting, D., Doshi, H., Li, J., Missions, P., Au, A., Currie, B. A. et Verrati, M. (2005) « Report on the environmental benefits and costs of green roof technology for the city of Toronto ». Université Ryerson, Toronto.

Bilsborough S. et Hill S. (2003) « Valuing our Environment The Economic Impact of the Environment in Wales » (Résumé technique) : http://www.rspb.org.uk/Images/VoE%20Technical%20Summary_tcm9-133080.pdf

Blazejczak, J., Edler, D. et Hartje, V. (2009) Vorstudie: « Biodiversität, Innovation und Beschäftigung »

Eagles, P. and Hillel, O. (2008) « Improving protected area finance through tourism in protected areas », in SCBD (2008) « Protected Areas in Today's World: Their values and benefits for the welfare of the planet », CBD Technical Series N° 36, Montréal.

CE (2010) Communication de la Commission : EUROPE 2020 - Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive (COM/2010/2020) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:FR:PDF>

CE (2011a) Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : La biodiversité, notre assurance-vie et notre capital naturel - stratégie de l'UE à l'horizon 2020 (COM/2011/244) : http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/pdf/2020/comm_2011_244/1_FR_ACT_part1_v2.pdf

CE (2011b) Communication de la commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources (COM/2011/571) : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0571:FIN:FR:PDF>

CE (2012a) Page internet de la Commission européenne dédiée à l'Infrastructure verte (en anglais) : http://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/index_en.htm

CE (2012b) Fond européen de développement régional – Résumé pour les citoyens : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2014/proposals/summaries/erdf/erdf_summary_fr.pdf

CE (2012c) Politique structurelle 2014-2020 – Proposition de règlement concernant l'ensemble des instruments structurels de l'UE – Résumé pour les citoyens : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2014/proposals/summaries/general/general_summary_fr.pdf

CE (2012d) Règlement du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (CE) No 1083/2006 (COM/2011/615) : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2014/proposals/regulation/general/general_proposal_fr.pdf

CE (2012d) Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositions particulières applicables au Fonds européen de développement régional et à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi », et abrogeant le règlement (CE) n° 1080/2006 (COM/2011/614) : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2014/proposals/regulation/erdf/erdf_proposal_fr.pdf

PE (2012) Résolution du Parlement européen du 20 avril 2012 : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2012-0147+0+DOC+XML+V0//FR>

Gantioler, S., Rayment, M., Bassi, S., Kettunen, M., McConville, A., Landgrebe, R., Gerdes, H. et ten Brink, P. (2010) « Costs and Socio-Economic Benefits associated with the Natura 2000 Network » : http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/financing/docs/natura2000_costs_benefits.pdf

Georgi, B., Zisenis, M., Richard, D., Gregor, M., Kleeschulte, S., Simon, A., Schutyser, F., Uhel, R. et Pereira Martins, I. (2010) « 10 Messages for 2010 - Urban Ecosystems ». 6, Agence européenne pour l'environnement, Copenhague, Danemark.

GHK (2011) « Evaluating the Potential for Green Jobs in the next Multi-annual Financial Framework » : http://www.birdlife.org/eu/pdfs/Green_Jobs.pdf

Gill, S., Handley, J., Ennos, A. et Pauleit, S. (2007) « Adapting cities for climate change: the role of the greenspace ». Built Environment, N° 33, (1) pp115-133.

Gong, Y. (2009) « Exploring Children's Movements: An investigation of GPS tracking in the Local Environment », thèse de doctorat non publiée, Bartlett School, University College de Londres.

Huhtala, M., Kajala, L. et Vatanen, E. (2010) « Local economic impacts of national park visitors' spending: The development process of an estimation method ». Metlan työraportteja / Documents de travail du Finnish Forest Research Institute 149. 20 p. ISBN 978-951-40-2224-1.

Hyde T. et Midmore P. (2006) « Valuing our Environment: Economic Impact of the National Parks of Wales » : http://www.nationalparks.gov.uk/voe_national_parks_full.pdf

IEEP, GHK et TEPR (2012) « Background Study Towards Biodiversity Proofing of the EU Budget. Report to the European Commission ». Institut pour une politique européenne de l'environnement, Londres. (à paraître)

ISDR – International Strategy for Risk Disaster (2004) « Living with Risk: A global review of disaster reduction initiatives », ONU/ISDR, Genève, Suisse.

JBA Consulting (2012) « New opportunities for investing in the natural environment – ERDF funding for biodiversity in Wales » / Projet SURF Nature : <http://www.surf-nature.eu/>

Kettunen, M., Baldock D., Gantioler, S., Carter, O., Torkler, P., Arroyo Schnell, A., Baumüller, A., Gerritsen, E., Rayment, M., Daly, E. et Pieterse, M. (2011b). « Assessment of the Natura 2000 co-financing arrangements of the EU financing instrument. A project for the European Commission – final report ». Institut pour une politique européenne de l'environnement (IPEE), Bruxelles, Belgique. 138 pp + Annexes : http://ec.europa.eu/environment/enveco/biodiversity/pdf/assessment_natura2000.pdf

Kettunen, M., Berghöfer, A., Brunner, A., Conner, N., Dudley, N., Ervin, J., Gidda, S. B., Mulongoy, K. J., Pabon, L. et Vakrou, A. (2011a) « Recognising the value of protected areas ». in ten Brink (ed) TEEB in National Policy – « The Economics of Ecosystems and Biodiversity in National and International Policy Making », pp. 345 – 399. Earthscan, Londres.

Kettunen, M., Vihervaara, P., Kinnunen, S., D'Amato, D., Badura, T., Argimon, M. et ten Brink, P. (2012) « Socio-economic importance of ecosystem services in the Nordic Countries - Scoping assessment in the context of The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB) ». Conseil nordique des ministres, Copenhague. (à paraître)

Lucius, I., Dan, R., Caratas, D., Mey, F., Seinert, J. et Torkler, P. (2012) « Green Infrastructure : Sustainable investments for the benefit of both people and nature. A study produced for SURF nature-EU ». http://www.surf-nature.eu/fileadmin/SURFNATURE/Publications/Green_Infrastructure.pdf

EM (Évaluation des écosystèmes pour le millénaire) (2005) : <http://www.maweb.org/en/index.aspx>

MCPFE (2011) Conférence Ministérielle pour la protection des forêts en Europe. « State of Europe's Forests 2011: status and trends in sustainable forest management in Europe ». Forest Europe, UNECE et FAO.

Mabis (2007) « Wildlife Economy Wales: An Economic Evaluation Scoping Study » : http://www.environment-agency.gov.uk/static/documents/Research/wildlifewales_wb_1823119.pdf

Mazza L., Bennett G., De Nocker L., Gantioler S., Losarcos L., Margerison C., Kaphengst T., McConville A., Rayment M., ten Brink P., Tucker G., van Diggelen R. 2011. Green Infrastructure Implementation and Efficiency. Final report for the European Commission, DG Environment on Contract ENV.B.2/SER/2010/0059. Institut pour une politique européenne de l'environnement, Bruxelles et Londres.

McConville, A.J. (2012) « Sustainable catchment management programme: a water company led project in Northern England » : Étude de cas réalisée dans le cadre du guide « Natura 2000 Farmland Management Guidelines » pour DG Environment (en cours de rédaction).

McPherson, E. G., Nowak, D., Heisler, G., Grimmond, S., Souch, C., Grant, R. et Rowntree, R. (1997) « Quantifying urban forest structure, function, and value: the Chicago Urban Forest Climate Project ». Urban Ecosystems, N° 1, (1) pp49-61.

Medarova-Bergstrom, K. et Volkery, A. (2012) « Walking the talk - practical options for making the 2014-2020 EU MFF deliver on climate change » : http://www.ieep.eu/assets/919/Walking_the_talk_-_options_for_EU_MFF_to_deliver_on_climate_change.pdf

Baromètre 2011 du réseau Natura 2000 : <http://ec.europa.eu/environment/natura/natura2000/barometer/docs/n2000.pdf>, mis à jour en juin 2011.

New York City Government (2010) « NYC Green Infrastructure Plan: A sustainable strategy for clean waterways ».

Oberndorfer, E., Lundholm, J., Bass, B., Coffman, R. R., Doshi, H., Dunnett, N., Gaffin, S., Köhler, M., Liu, K. et Rowe, B. (2007) « Green roofs as urban ecosystems: Ecological structures, functions and services ». Volume 1.

O'Brien, L., Williams, K. et Stewart, A. (2010) « Urban health and health inequalities and the role of urban forestry in Britain: A review ». Forest Research.

Rayment, M. et Dickie, I. A. (2001) « Conservation works... for local economies in the UK ». RSPB, The Lodge, Sandy.

Taylor, F. (2009) « Children with attention deficit disorder concentrate better after walk in the park, Journal of Attention Disorders », 12, (5), 402.

TEEB (2010) TEEB summary report for business and enterprise: <http://www.teebweb.org/ForBusiness/tabid/1021/Default.aspx>

ten Brink P., Badura T., Bassi S., Daly, E., Dickie, I., Ding H., Gantioler S., Gerdes, H., Kettunen M., Lago, M., Lang, S., Markandya A., Nunes P.A.L.D., Pieterse, M., Rayment M., Tinch R. (2011) « Estimating the Overall Economic Value of the Benefits provided by the Natura 2000 Network » : http://ec.europa.eu/environment/natura/natura2000/financing/docs/Economic_Benefits_of_Natura_2000_report.pdf

Ten Brink, P., Mazza, T., Badura, T. et Kettunen, M. (2012). « Nature and its Role in the Transition to a Green Economy - A contribution to Rio + 20 » : <http://www.teebweb.org/Portals/25/Documents/TEEBnature-green%20economy%20final.pdf>.

Trust for Public Land (2008) « How much value does the City of Philadelphia receive from its parks and recreation system? » Trust for Public Land Center for City Park Excellence, Philadelphia.

Évaluation de l'écosystème national du Royaume-Uni – National Ecosystem Assessment (2011) The UK National Ecosystem Assessment. UNEP-WCMC, Cambridge.

UNCBD (2012) Convention sur la diversité biologique, Nations Unies – Objectifs d'Aichi en faveur de la biodiversité pour 2020 : <http://www.cbd.int/sp/targets/>

UNEP (2011) Vers une économie verte – Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté. Synthèse à l'intention des décideurs : http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER_synthesis_fr.pdf

Wagner, M., Fagot, M., Verré, J., Doler, A. et Vogrin, M. (2011) « Environmental Education: Contribution to a sustainable future ». Projet SURF Nature.

WWF (2012) « Our natural capital: a profitable investment in times of crisis » : http://www.panda.org/about_our_earth/all_publications/?uNewsID=203931



www.surf-nature.eu

SURF
nature

Autres partenaires du projet :

AT | Agence Fédérale de l'Environnement,
Autriche

RO | Conseil du Comté de Giurgiu

PL | Bureau du Marshal de Warmie - Mazurie

IT | Province de Rieti

GR | Entreprise municipale Patras S.A.
pour le Développement Urbain

GR | Préfecture de Prévéza

ES | Direction Générale pour la Nature,
l'Environnement et la
Biodiversité de la région de Murcie

ES | Centre des Sciences Forestières de
Catalogne

UK | Agence de l'Environnement du
Pays de Galles

CZ | Université Olomouc

AT | Agence de Savinja pour le Développement

AT | Parc National d'Autriche - Donau -
Airen, Autriche

FR | Conseil Général des Côtes d'Armor

SL | Agence de Savinja pour le Développement

Partenaire du projet :

**Agence de l'Environnement du
Pays de Galles**

29 Newport Road
Cardiff
Wales
UK

CF24 0TP

Contact :

David Letellier

Tél. : +044 29 20466160

David.letellier@environment-agency.gov.uk

<http://www.environment-agency.gov.uk/>

Chef de projet :

**Agence Fédérale de
l'Environnement
d'Autriche**

Spittelauer Lände 5
1090 Wien
Autriche

Contact :

Peter Tramberend

Klara Brandl

Tél. : + 043 1313 045935

[coordination\(at\)surf-nature.eu](mailto:coordination(at)surf-nature.eu)

www.umweltbundesamt.at

Coordination du projet :

WWF Allemagne

Reinhardtstraße 14
10117 Berlin
Allemagne

Contact :

Peter Torkler

Melanie Hillmann

Julia Steinert

Tél. : + 049 30 311777222

[coordination\(at\)surf-nature.eu](mailto:coordination(at)surf-nature.eu)

www.wwf.de





SURF
nature

